Quatre-vingt-sixième année. — N° 151. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 1er Juillet 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

REFORME FISCALE
(Mesures d'application.)

Les décrets des 26 et 29 juin 1954 fixant les modalités d'application de diverses dispositions de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954 sur la **réforme fiscale,** notamment en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, ont fait l'objet de fascicules spéciaux portant les n°s **54-81 S** et **54-83 S,** mis en vente ou expédiés franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix unitaire de **15 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13, *Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 29 juin 1954 nommant les membres du cabinet de M. Jean Masson, secrétaire d'Etat (p. 6227).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations et titularisations (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 6227).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant promotions et détachements:

Administrateurs des services civils d'Algérie (p. 6227).

Personnel du cadre des préfectures (p. 6228).

Sûreté nationale (p. 6228).

Liste des candidats déclarés définitivement admis au concours de secrétaires administratifs de préfecture (p. 6228).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret n° 54-616 fixant l'organisation de l'école d'application et centre d'instruction et de recherches du service de santé des troupes coloniales (rectificatif) (p. 6228).

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (additif) (p. 6228).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 6228).

Arrêté du 30 juin 1954 portant délégation de signature (p. 6229).

Arrêtés portant promotions et détachement (administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre et personnel féminin de l'armée de l'air) (p. 6229).

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section Air) (p. 6229).

Liste des officiers de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'études militaires supérieures (66e promotion, 1952-1954) (p. 6229).

Liste des candidats élèves pilotes élémentaires de réserve retenus ou susceptibles d'être retenus au concours d'avril 1954 (p. 6230).

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée à l'école navale en 1954 (rectificatif) (p. 6230).

Tableau de départ outre-mer du 1er juillet 1954 (p. 6230).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Décrets du 30 juin 1954 portant nominations, réintégration et admission à la retraite (conseillers maîtres et conseillers référendaires à la cour des comptes) (p. 6238).

Arrêté du 10 juin 1954 portant application de l'article 30 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements (p. 6238).

Arrêtés du 29 juin 1954 fixant les modalités de fonctionnement applicables au compte spécial du Trésor « Opérations de compensation sur denrées et produits divers », instituant une régie de recettes et une régie d'avances et portant nomination d'un régisseur (p. 6239).

Arrêtés portant nomination, détachements, admission à la retraite et mise en disponibilité :

Administration centrale des finances (p. 6240).

Administration centrale des affaires économiques (p. 6240).

Contributions directes et cadastre (p. 6240).

Contributions indirectes (p. 6240).

Corps de contrôle des assurances (p. 6240).

Enregistrement et domaines (p. 6240).

Services extérieurs du Trésor (p. 6240).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 6240).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant délégation de signature (rectificatif) (p. 6237).

Liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de commis des services extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture (session de 1954) (p. 6237).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant détachement (jeunesse et sports) (p. 6238).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 11 juin 1954 fixant l'échelonnement indiciaire des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (p. 6240).

Arrêtés du 15 juin 1954 instituant une régie d'avances et nommant un régisseur (p. 6241).

Arrêtés portant attributions de fonctions et affectations (ponts et chaussées) (p. 6241).

Liste d'admissibilité à l'école nationale des ponts et chaussées (p. 6241).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 4 juin 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6241).

Arrêtés du 25 juin 1954 portant délégations de signatures (p. 6241).

Arrêté portant nomination d'un membre auprès du comité national consultatif interprofessionnel du lait et des produits laitiers (p. 6242).

Arrêté portant détachement (services agricoles) (p. 6242).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 30 juin 1954 portant admission à la retraite d'un gouverneur (p. 6242).

Arrêtés du 17 juin 1954 fixant, pour l'année 1954 et par territoire, les emplois et les effectifs des personnels des cadres généraux des travaux publics et des ports et rades de la France d'outre-mer (p. 6242).

Arrêté du 20 juin 1954 portant délégation de signature (p. 6243).

Arrêtés portant promotions et mise en position de mission (géologues et ponts et chaussées) (p. 6243).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 6243).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 12 et 18 juin 1954 approuvant les modifications aux statuts d'une société mutualiste et d'institution de prévoyance (p. 6244).

Arrêté du 25 juin 1954 portant délégation de signature (p. 6244).

Ministère du logement et de la reconstruction.

Décret du 30 juin 1954 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6244).

Décrets du 30 juin 1954 portant délégations de signature (p. 6244).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 8 mars 1954 relatifs aux budgets des établissements nationaux de bienfaisance (p. 6245).

Arrêté du 12 juin 1954 portant renouvellement d'une autorisation d'exploitation (sources d'eaux minérales) (p. 6245).

Arrêtés fixant les dates des examens pour l'obtention des certificats d'aptitude du premier degré à l'enseignement général des enfants sourds-muets et à l'enseignement musical des enfants aveugles (rectificatifs) (p. 6245).

Arrêté portant nomination et affectation (hôpitaux psychiatriques) (p. 6246).

Ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

Arrêtés du 28 juin 1954 portant nomination de membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 6246).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 6246).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de sous-commission. — Réunions de commissions (p. 6248).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 29 et 30 juin 1954. — Convocation de commission (p. 6248).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Résultats du tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 6250).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs adjoints stagiaires des cadres extérieurs de la direction des finances du Maroc (p. 6250).

Annonces (p. 6251).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 59 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 30 juin 1954. — Questions écrites (p. 3163).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 38

Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 30 juin 1954.

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 17

Avis et rapports. — Séances des 22 et 23 juin 1954 (p. 509).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet de M. Jean Masson, secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Directeur du cabinet.

M. Marcel Reverdy, inspecteur général de l'éducation nationale.

Conseillers techniques.

M. Georges Bargue, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.
M. Jean Rogez, inspecteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Christian Dussedat.

Chef adjoint de cabinet.

M. Pierre Janot, diplômé de l'institut d'études politiques.

Chargé de mission.

M. Harris Puisais, professeur.

Chef du secrétariat particulier.

M. Georges Maury, diplômé de l'institut d'études politiques.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 19 juin 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1954.

JEAN MASSON.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 25 juin 1954, est titularisé, sur place, dans l'emploi de surveillant des services extérieurs de l'administration pénitentiaire, à compter du 1er mai 1953: M. Rondenet (René), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt du Havre, qui est, en outre, élevé à la 5e classe de son emploi pour compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 25 juin 1954, est titularisé, sur place, dans l'emploi de surveillant des services extérieurs de l'administration pénitentiaire, à compter du 1er janvier 1951: M. Dandes (Antoine), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Colmar (avec une bonification pour services militaires de 1 an 11 mois 13 jours); compte tenu de la bonification qui précède, M. Dandes est élevé à la 5e classe de son emploi pour compter du 18 janvier 1952.

Greffiers.

Par arrêté du 25 juin 1954, les employés de greffe dont les noms suivent sont nommés greffiers stagiaires aux tribunaux de première instance indiqués ci-après:

A Neufchâtel: Mlle Brisset (Madeleine), en remplacement de Mlle Fauvel, mutée à Bordeaux.

A Lille: M. Briart (Maurice), en remplacement de M. Cellier, muté à Dunkerque.

A Valenciennes (poste créé): Mme Dutilleul (Olga).

A Cambrai: Mlle Happe (Jeanne), en remplacement de M. Billon, muté à Marseille.

A Joigny: M. Simoneau (André), en remplacement de M. Gruet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté du 18 juin 1954, sont promus, à compter du 1er janvier 1951:

A. — *Administrateurs des services civils de classe exceptionnelle.*

MM. Malfray (Eugène) (en service détaché);
Hoslains (Maurice);
Lanzol (Jean);
Tronqua (Jean);
de Vivie de Regie (Frank),

administrateurs des services civils de 1re classe, 2e échelon.

B. — *Administrateurs des services civils de 1re classe, 1er échelon.*

MM. Gorsse (Marc) (en service détaché);
Beltzung (Paul);
Bennebarek Ahmed, avec un reliquat de bonifications militaires de 3 ans;
Bucco (Léonard), avec un reliquat de bonifications militaires de 1 an 4 mois 13 jours;
Carayol (Jean-Marie);
Correard (Jean);
Duplessis-Kergomard (Marcel), avec un reliquat de bonifications militaires de 2 mois 24 jours;
Durney (Pierre);
Faure (Paul);
Girard (Maurice), avec un reliquat de bonifications militaires de 6 mois 5 jours;
Le Sept (Paul);
Licari (Paul), avec un reliquat de bonifications militaires de 25 jours;
Luce-Calinot (Jean), avec un reliquat de bonifications militaires de 15 jours;
de Mazieres (Roger), avec un reliquat de bonifications militaires de 1 an 6 mois 12 jours;
Sarrazin (Roger), avec un reliquat de bonifications militaires de 1 mois 29 jours;
Tracol (Jean),

administrateurs des services civils de 2e classe, 3e échelon.

C. — *Administrateurs des services civils de 2e classe, 1er échelon.*

MM. Bain (Henri);
Bastos (Emmanuel) (en service détaché);
Bellot (Gaston);
Cazebonne (Georges), avec un reliquat de bonifications militaires de 3 jours;
Clauzel (Fernand), avec un reliquat de bonifications militaires de 7 mois 20 jours;
Coutiere (Raymond) (en service détaché);
Giudicelli (Alexandre);
Grech (Roger);
Gregoire (Jean);
Laburthe (Jean);
Lakhdari Abdelmalek (en service détaché);
Laurent (Gustave);
Mougeot (Léon);
de Nesmes-Desmarets (Jacques), avec un reliquat de bonifications militaires de 22 jours;
Ouligi Aissa Youcef (en service détaché);
Puech (Roger);
Quiot (Georges);
Salmon (Raymond);
Salvert (Edmond);
Vialatte de Pemille (Jean), avec un reliquat de bonifications militaires de 1 an 12 jours;
Vie (Hubert);
Villette (Jean),

administrateurs des services civils de 2e classe, 4e échelon.

Par arrêté du 18 juin 1954, ont été promus:

Administrateur des services civils de classe exceptionnelle.

M. Sultana (Albert), administrateur des services civils de 1re classe, 3e échelon, à compter du 1er juin 1954.

Administrateur des services civils de 1re classe, 1er échelon.

M. Bellinotti (Pierre), administrateur de 2e classe, 3e échelon, à compter du 1er juillet 1954.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 11 juin 1954, M. Grivey (Maurice), secrétaire administratif de 2e classe, 3e échelon, à la préfecture du Jura, placé en service détaché depuis le 1er décembre 1948, est maintenu dans cette position pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1953, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de la mairie de Saint-Amour (Jura).

Sûreté nationale.

Par arrêté du 11 juin 1954, les fonctionnaires dont les noms suivent sont placés dans la position de détachement pour une durée maximum de trois ans pour exercer les fonctions d'inspecteur de la police de l'Afrique occidentale française:

M. Combaud (Raymond), de la C. R. S. n° 182, gardien.

M. Tarbouriech (Joseph), de la C. R. S. n° 176, gardien.

Le présent arrêté aura effet à compter de la veille de l'embarquement de ces fonctionnaires.

Liste des candidats déclarés définitivement admis au concours de secrétaires administratifs de préfecture.

Par arrêté du 26 juin 1954, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 1er mars 1954 susvisé, M. Servier (Georges), fonctionnaire dégagé des cadres, est reclassé dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

Les postes non pourvus sont, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité du 1er mars 1954, attribués aux candidats du deuxième concours, définitivement admis.

En conséquence, il est attribué vingt postes au second concours.

Sont déclarés définitivement admis au titre du premier concours, les candidats dont les noms suivent:

1 Decroos (Pierre).
2 Vandewyhaeghe (Jean-Marie).
3 Avramovici (Janine).
4 Ventimila (Michel).
5 Blanc (Hélène).
6 Vandorpe (Françoise).
7 Maubert (Jean).
8 Mocq (Emile).
9 Dalpeint (Jacques).
10 Pierrot (Guy).
11 Epee (Suzanne).
12 Beretti (Jean).
13 Nouaille (Denise).
14 Dupont (Annick).
15 Artigues (Jeanne-Aimée).
16 Guillou (Denise).
17 Morin (Paulette).
18 Rousset (Jeanne).
19 Bertram (Jean-Paul).
20 Chauveau (André).
21 Barbolosi (Antoine).
22 Morvan (Jeannine).
23 Ollier (Denyse).
24 Amici (Raphael).
25 Nicolas (Henri).
26 Chevillard (Huguette).
27 Aubrée (Maurice).
28 Auboin (Guy).
29 Leautier (Arlette).
29 Vacca (Albert).
31 Prophette (Brigitte).
32 Cuffaut (Elisabeth).
33 Chable (Jeanne).
34 Fafeur (Claudine).
35 Giral (Lucienne).
36 Besin (Nicole).
37 Bellot (Gaston).
38 But (Jacqueline).
39 Gillard (Marcel).
40 Glory (Fernande).
41 Riboulet (Josette).
42 Demly (Andrée).
43 Lanthoen (Claude).
44 Rogalle (Yvette).
45 Planes (Jean).
46 Avocat (Suzanne).
47 Allary (Josette).
48 Coudevylle (Claude).
49 Ville (Aimé).
50 Lachaud (Colette).
51 Dunelle (André).
51 Poirier (Odette).
53 Gayraud (Henri).
54 Acquatella (Marie).
55 Gioanni (Jean).
56 Cluzel (Jean-François).
57 Casanova (Herminie).
57 Pauvert (Oscar).
59 Page (Suzanne).
60 Gros (Roger).
61 briand (Marie-Thérèse).
61 Gies (Raymond).
63 Roy (Marcel).
64 Broussou (Odette).
65 Hercouet (Madeleine).
65 Lajois (Marie-Claude).
67 Duval (Jean-Marie),
68 Marciali (Jeanne).
69 Belisaire (Sylvette).
70 Noyelle (Georgette).
71 Mauclair (Liliane).
72 Coquil (Marcelle).
73 Rivière (Louis).
74 Puplan (Jacqueline).
75 Dairien (Fortuné).
76 Legal (Jean).
77 Venturini (Julie).
78 Mausset (Marie-José).
79 Giffard (Marie-Thérèse).
80 Garet (Fernande).
81 André (Yves).
84 Bourdieu (Yvette).
83 Floret (Ginette).
84 Audebert (Jean).
85 Felix (Jean).
86 Ollagnon (Jean).
87 Predali (Sanvitus).
88 Guerin (Alice).
89 Daban (Marie-Gabrielle).
90 Broc (Renée).
91 Brunot (Cécile).
92 Braconnier (Marie-Madeleine).
93 Algalarrondo (Germaine).
94 Pistre (Geneviève).
95 Brodeur (Monique).
96 Faillouey (Claude).
97 Moitrier (Liliane).
98 Mahe (Janine).
99 Perrier (Geneviève).
99 Piraud (Josette).
101 Martin (Hubert).
102 betroyat (Geneviève).
103 Noarrius (Denise).
104 Pierreville (Gérard).
105 Malaval (Christian).
106 Ribot (Michel).
107 Roque (Eliette).
108 Crenner (Pierre).
109 Cathlin (Michel).
110 Cailley (Marguerite).
111 Portecop (Louise).
112 Menard (Madeleine).

Sont déclarés définitivement admis au titre du deuxième concours, les candidats dont les noms suivent:

1 Lefevre (Cécile).
2 Erard (Mauricette).
3 Ramon (Roger).
4 Trelluyer (Bernard).
5 Joubert (Fernand).
6 Gibert (Adrien).
7 Fayol (Gérard).
8 Belujon (Louis).
9 Soubeyran (Louis).
10 Fevrier (Marie).
11 Souche (Josette).
12 Germany (Maurice).
12 Roques (Carmen).
14 Lescure (Paul).
15 Mercier (Claude).
16 Sirach (Charles).
17 Bourgault (Simone).
18 Chermat (Jean).
19 Beaussier (Eliette).
20 Plisson (Edmond).

Une liste complémentaire est établie pour le deuxième concours comprenant:

1 Duval (Huguette).

Le candidat au deuxième concours inscrit sur la liste complémentaire conserve le bénéfice de son inscription jusqu'à la prochaine session de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de préfecture. Il ne pourra être nommé secrétaire administratif qu'en cas de démission ou de défection des candidats déclarés définitivement reçus et dont les noms figurent à l'article 3 ci-dessus.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 54-616 fixant l'organisation de l'école d'application et centre d'instruction et de recherches du service de santé des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1954:

Page 5516, 1re colonne, article 12, 5e alinéa, 8e ligne, au lieu de: « 23 octobre 1919 », lire: « 27 août 1937 ».

Page 5517, 2e colonne, article 27, 3e ligne, au lieu de: « des », lire: « du ».

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Additif au *Journal officiel* du 7 février 1954: page 1309, 2e colonne, après Bourelly (César-Gabriel-Antoine), adjudant, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant, mle 7870, ajouter: « Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée, à titre posthume, à l'intéressé par décret du 28 septembre 1953, publié au *Journal officiel* du 30 septembre 1953 ».

Décrets portant concession de la médaille militaire.

A titre posthume (Indochine).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mai 1954:

Page 4662, 2e colonne, au lieu de: « Bellagra Siloud, 2e classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 12453, recrutement d'Oran », lire: « Bellagra Miloud, 2e classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 12453, recrutement d'Oran »; en ce qui concerne Benferhat Ahmed, au lieu de: « recrutement d'Oran », lire: « recrutement de Constantine ».

Page 4663, 1re colonne, au lieu de: « Bounadja Naimi ben ben Nadj, 1re classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 0820, recrutement d'Oran », lire: « Bounadja Naimi ben ben Hadj, 1re classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 0820, recrutement d'Oran »; au lieu de: « Driss ben Abdelakder ben Ali, 1re classe, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 1132/49, recrutement de Rabat », lire: « Driss ben Abdelkader ben Ali, 1re classe, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 1132/49, recrutement de Rabat ».

Même page, 2e colonne, en ce qui concerne Haardt (Heinz), 1re classe, lire: « 3/5e régiment étranger d'infanterie »; au lieu de: « Larbi ben Allal ben Homar, 2e classe, 2/6e régiment de tirailleurs marocains, mle 5341 », lire: « Larbi ben Allal ben Aomar, 2e classe, 2/6e régiment de tirailleurs marocains, mle 5341 »; au lieu de: « Larbieu (Pierre-Noël), adjudant-chef, 3e bataillon thaï, mle 11523, recrutement de Toulouse », lire: « Larrieu (Pierre-Noël), adjudant-chef, 3e bataillon thaï, mle 11523, recrutement de Toulouse ».

Page 4664, 1re colonne, en ce qui concerne Martellino (Guy-François), sergent, lire: « mle 19897/47 »; au lieu de: « Mosercowa (Roger), caporal-chef, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 1784, recrutement de Marseille », lire: « Mosencowa (Roger), caporal-chef, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 1784, recrutement de Marseille »; au lieu de: « Mrocekowski (Maryan), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 31038, recrutement de Valenciennes », lire: « Mroczkowski (Maryan), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 31038, recrutement de Valenciennes ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Ganou Dongado, 1re classe, 32e B. M. T. S., mle 70254 », lire: Sanou Dangabo, 1re classe, 32e B. M. T. S., mle 70254 »; en ce qui concerne Thami ben Mohamed ben Bihi, lire: « 2/5e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juin 1954:

Page 5647, 2e colonne, au lieu de: « Reghisi Moussa, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, 2e B. M., mle 18083 R. M. G., recrutement de Constantine, classe 1949 », lire: « Reghissi Moussa, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, 2e B. M., mle 18083 R. M. G., recrutement de Constantine, classe 1949 ».

Délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-659 du 7 juin 1952 portant création et suppression d'emploi au ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 52-660 du 7 juin 1952 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la défense nationale;

Vu le décret du 7 juin 1952 portant nomination du directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Cristofini, directeur des services financiers et des programmes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions définies par le décret n° 52-660 du 7 juin 1952, au nom du ministre de la défense nationale et des forces armées, tous actes, arrêtés, décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

PIERRE KOENIG.

Administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre.

Par arrêté du 11 juin 1954, Mlle Fourmoy (Augustine), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]), est détachée, pour une durée maximum de cinq années, à compter du 1er septembre 1952, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, en qualité de commis principal hors classe (renouvellement).

Personnel féminin de l'armée de l'air.

Par décision du 26 juin 1954, sont promues à la 2e classe, pour prendre rang du 1er juillet 1954:

I. — *Cadre des spécialistes féminines convoyeuses de l'air.*

D'Anterroches (Thérèse-Marie-Blanche-Louise), convoyeuse de l'air de 3e classe.

II. — *Cadre des spécialistes féminines du service général.*

Roux, épouse Cochelin (Janine-Paule), attachée rédactrice de 3e classe.

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section Air).

Concours de 1954.

Par décision n° 1028/DCAA/CAB., en date du 17 juin 1954, sont déclarés admis à l'école supérieure de l'intendance (section Air):

MM.

1. Lemoine (H.-M.-T.-M.), capitaine, base école n° 724, à Fès (Maroc).
2. Tulasne (J.-M.-L.), capitaine, ministère de la défense nationale et des forces armées (service administratif).

L'entrée de l'école supérieure de l'intendance (section Air) est fixée au 13 septembre 1954.

Les officiers intéressés se présenteront au directeur de l'école, 1, place Joffre, à Paris (7e), ledit jour, à dix heures.

Liste nominative des officiers appartenant à la soixante-sixième promotion (1952-1954) de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'études militaires supérieures.

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie.

M. Munier (Maurice-Jean), chef d'escadron.

Infanterie.

MM. d'Antin Tournier de Vaillac (Marie-Jean-Baptiste-Jacques), chef de bataillon.
Barfety (Paul-Marie-Joseph), chef de bataillon.
Benezit (Lucien-Victor-Jules), chef de bataillon.
Berchoud (Louis-Marcel-Henri), capitaine.
Bergue (Jean-Marcel), chef de bataillon.
Billard (Clément-Victor), chef de bataillon.
Bonamy (Georges-Marie-Bernard), chef de bataillon.
Bouillot (Maurice-Francis), chef de bataillon.
de Chabot (Emmanuel-Marie-Henry), chef de bataillon.
Chevallier (Fernand), chef de bataillon.
Degas (Jacques-Laurent), chef de bataillon.
Ernould (Jean-Marcel), chef de bataillon.
Gaudeul (Francis-Bernard), chef de bataillon.
Gauly (Pierre-Martin-Jean-Baptiste), chef de bataillon.
Guy (Jean-François-Elisée), chef de bataillon.
Lamouche (Christian-Simon-Camille-Maurice), chef de bataillon.
Lions (Albert-Clément-Roger-Christian), chef de bataillon.
Marchand (Régis-Pierre-Marie), chef de bataillon.
Matzinger (René-Paul), chef de bataillon.
Perpere (René-Jean-Baptiste), chef de bataillon.
Pessey (René-Joseph-Auguste), chef de bataillon.
Querol (Georges-Louis-Gustave), chef de bataillon.
Recasens (François-Léon-André), chef de bataillon.
de Rostolan (Jean-Marie-Balthazart-Pierre), chef de bataillon.
Thiebaut (Pierre), lieutenant-colonel.
Trannoy (Bernard-Albert-Jacques-Marie), capitaine.
Vincent (Georges-René-Marie), chef de bataillon.
Vuillermet (Jean-Paul-Marcel-François), chef de bataillon.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Bouchiere (Jean-Marie-Camille), chef d'escadrons.
Coussaud de Massignac (Noel-Adolphe-Raymond), lieutenant-colonel.
Jacobe de Naurois (Patrice-Roger), chef d'escadrons.
Le Barbier de Blignières (Hervé-Paul-Marie), chef d'escadrons.
de Lestrange (Bertrand-Fernand-Marie), chef d'escadrons.
Levesque (Guy-Michel-Marie), chef d'escadrons.
Liger (Henri-Charles-Yves), chef d'escadrons.
de Parcevaux (Jacques-Marie-Alain), chef d'escadrons.
Pourcher de Ruelle du Chêne (Paul-Marie-Louis-Charles), chef d'escadrons.
Puga (Huberto), chef d'escadrons.
Roubion (Alphonse-André), chef d'escadrons.
du Temple de Rougemont (Jean-Louis-Bernard-Nicolas), lieutenant-colonel.

Artillerie.

MM. Deforge (Maurice-Louis-René), lieutenant-colonel.
Dupont (Robert-Pierre), chef d'escadron.
Durand (Jean-Paul-André), chef d'escadron.
Fabre (Robert-Marie-Gonzague-Gabriel), chef d'escadron.
Faugère (Henri-Marie-Frédéric), chef d'escadron.
Gras (Etienne), chef d'escadron.

MM. Honette (Bernard-Oscar-Gustave-Edmond), chef d'escadron.
Jubert (Louis-Adolphe), lieutenant-colonel.
Lecouls (Pierre-Gustave-Louis), chef d'escadron.
Martin (Guillaume-Antoine-Léon-René), chef d'escadron.
Thannberger (Henri-Marie-Armand), chef d'escadron.
Vieillard-Baron (Henri-Marie), chef d'escadron.

Train.

MM. Bruch (Gaston-Alphonse-André), lieutenant-colonel.
Dulau (Jean-Pierre-Henri), lieutenant-colonel.
Gossart (Pierre-Maurice), chef d'escadron.

Génie.

MM. Eglin (Pierre-Louis-Marie), chef de bataillon.
Fergusson (John-James), chef de bataillon.

Transmissions.

MM. Grosgeorge (Roger-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel.
Petlovsek (Serge-Emile-Marie), chef de bataillon.

Matériel.

M. Lallia (Guy-Jean-Louis), commandant.

Service de santé.

M. Aines (Jean-Louis), médecin commandant.

Intendance.

M. Aubrun (Tony-Pierre), intendant militaire de 3e classe.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

MM. Bascou (Roger-Maurice), chef de bataillon.
Bayle (Jean-Charles), chef de bataillon.
Boisson (Roger-Laurent-Marie), chef de bataillon.
Cortadellas (Edouard-Jacques-Aimé-Clément), chef de bataillon.
Félix (Jean-Gabriel), chef de bataillon.
Florentin (Jacques-Paul), chef de bataillon.
Jacquemin (Pierre-Charles-François), chef de bataillon.
Lahalle (Henri-Charles-François), chef de bataillon.
L'Anthoen (Jacques), chef de bataillon.
Lavergne (André-Camille), lieutenant-colonel.
Magne (Jean), chef de bataillon.
Maillotte (Pierre-Léopold-Ambroise), chef de bataillon.
Moles (Marcel), chef de bataillon.
Tavarez de Tolentino (Louis-Raphaël-Marie), lieutenant-colonel.

Artillerie coloniale.

MM. Alzieu (Jean-Robert), chef d'escadron.
Bertrand (Marie-Emile-René), chef d'escadron.
Brenier (Jean-Paul-Marie), chef d'escadron.
Maurer (Jacques), chef d'escadron.

Liste des candidats élèves pilotes élémentaires de réserve retenus ou susceptibles d'être retenus au concours des 21 et 22 avril 1954.

(Décision n° 6577 EMP/5 du 11 juin 1954.)

A. — *Retenus définitivement.*

MM.
Aubard (Jean-Pierre), 2e R. A.
Basile (Roland), 3e R. A.
Canton (Pierre), 2e R. A.
Conan (Emile), 2e R. A.
De La Seiglière (Léonard), 3e R. A.
Evêque (Gabriel), 4e R. A.
Fritz (Henri), 2e R. A.
Gazeau (Jean-Marie), 2e R. A.
Girard (Philippe), 2e R. A.
Goulliond (Gérard), 4e R. A.
Guérin (Michel), 2e R. A.
Hillenweck (Jean-Claude), 2e R. A.
Lavallez (Emilien), 2e R. A.
Leroy (Edouard), 2e R. A.
Maillard (Loïc), 2e R. A.
Marmonnier (Jean), 4e R. A.
Menneson (André), 2e R. A.
Nicolas (Pierre), 1re R. A.
Pineau (J.-Bernard), 2e R. A.
Pomes (Albert), 3e R. A.
Salou (Jacques), 2e R. A.
Schmitt (Jean), 2e R. A.
Servouze (Jean-Claude), 3e R. A.
Spitz (Guy), 1re R. A.
Starck (Jacques), 1re R. A.
Sternat (Marc), 2e R. A.
Verdier (Roger), 3e R. A.
Vergier (Francis), 4e R. A.
Vetter (Michel), 1re R. A.
Videau (Michel), 2e R. A.
Vogel (Jacques), 1re R. A.
Willième (Marcel), 2e R. A.

B. — *Retenus sous réserve.*

M. Grousset (Georges), 3e R. A. (1).
M. Magnani (Gilles), 5e R. A. (1) (2).

(1) Retenu sous réserve d'aptitude à la visite médicale.
(2) Retenu sous réserve des résultats obtenus aux tests psychotechniques.

Concours d'admission à l'école navale en 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1954, liste d'admissibilité:

Page 6138, au lieu de: « Mortaix (Y.-M.-F.) », lire: « Morlaix (Y.-M.-F.) ».

Page 6139, au lieu de: « Menoit (B.-M.) », lire: « Benoit (B.-M.) ».

Tableau de départ outre-mer du 1er juillet 1954.

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18154 TC/BT. L. du 28 juin 1951 (*B. O.*, E. M., vol. 323-1). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois années au moins à compter du mois prochain et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales, et pour le 10 juillet 1954 dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaire « Etat modèle C » recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

MM.
Brion (Jacques), 25 avril 1914, 1re région militaire. — 22 février 1948.
Guiziou (Jean), 2 avril 1912, 6e région militaire. — 6 septembre 1949.
Billard (Roger), 8 octobre 1905, 1re région militaire, hors tour volontaire. — 3 juin 1953.

Capitaines.

MM.
Carpentier (Jules), 17 décembre 1913, 9e région militaire. — 17 juin 1952.
Balfourier (Maurice), 17 novembre 1919, 9e région militaire. — 5 décembre 1952.
Maffi-Berthier (Louis), 8 mai 1914, 10e région militaire. — 2 avril 1953.
Godfrain (Jean), 20 octobre 1920, 1re région militaire. — 6 avril 1953.
Malecot (Georges), 22 avril 1922, 1re région militaire. — 21 avril 1953.
Leca (André), 28 juin 1918, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 26 avril 1953.
Jovet (Pierre), 8 avril 1920, 1re région militaire. — 1er mai 1953.
Saddier (Raymond), 16 janvier 1921, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 5 mai 1953.
Lambert (Pierre), 31 août 1914, 10e région militaire. — 5 mai 1953.
Henry (Robert), 7 janvier 1922, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 13 mai 1953.
Bouvier (Yves), 2 janvier 1913, 9e région militaire. — 30 mai 1953.
Vigouroux (Jean), 17 mai 1921, 3e région militaire. — 30 mai 1953.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Salmon (Jean), 29 octobre 1930, 9e région militaire (transmissions). — N'a jamais servi.
Aze (Joseph), 2 mars 1924, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 23 octobre 1949.
Mancel (Marc), 10 avril 1924, 3e région militaire. — 30 juillet 1951.
Le Joly (Yves), 29 mars 1927, 4e région militaire. — 15 septembre 1951.
Aillet (Jacques), 25 janvier 1924, 3e région militaire. — 16 avril 1952.
Ferreira (Germain), 10 septembre 1916, 10e région militaire. — 2 juillet 1952.
Pudebat (Elie), 29 septembre 1918, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 16 janvier 1952.

Clerouin (Guy), 23 janvier 1927, 1re région militaire (blindé). — 21 décembre 1952.
Defoy (Jean), 8 décembre 1919, 4e région militaire. — 21 janvier 1953.
Logoz (Jean), 19 mai 1919, 1re région militaire. — 27 janvier 1953.
Balen (Raymond), 7 juillet 1920, 5e région militaire. — 25 février 1953.
Marchetti (Georges), 1er mars 1918, 9e région militaire. — 12 mars 1953.
Lartigue (Pierre), 1er mars 1923, 10e région militaire. — 26 mars 1953.
Chauvin (Henri), 29 août 1924, 1re région militaire. — 11 juin 1953.
Faujour (Antoine), 19 décembre 1917, 3e région militaire. — 16 juin 1953.
Bened (Julien), 23 avril 1926, 10e région militaire. — 10 juillet 1953.
Garbay (Pierre), 12 avril 1927, 10e région militaire. — 19 juillet 1953.
Delalande (Henri), 9 juillet 1922, 3e région militaire. — 19 juillet 1953.
Debuyer de Mineure (Jacques), 24 février 1924, 10e région militaire. — 19 juillet 1953.
Chauvreau (Christian), 12 mai 1925, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 19 juillet 1953.
Lasne (Robert), 12 avril 1915, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 20 juillet 1953.
Jubert (Alain), 9 novembre 1925, 1re région militaire. — 31 juillet 1953.
Grincourt de Folny (Bernard), 1er avril 1914, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 8 août 1953.
Deschamps de Paillettes (André), 19 janvier 1928, 1re région militaire (blindé), hors tour volontaire. — 30 octobre 1953.

PARACHUTISTES

Lieutenant-colonel.

M. Lemire (Olivier), 3 mai 1910, 1re région militaire (chef de bataillon au tableau d'avancement). — 17 janvier 1952.

Capitaines.

MM.
Barriere (Léonce), 15 juillet 1921, 5e région militaire, hors tour volontaire. — 19 juillet 1953.
De Lucy de Fossarieu (Louis), 24 novembre 1924, 5e région militaire. — 17 octobre 1953.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Monnier (Marcel), 11 janvier 1906, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 4 août 1952.

Capitaines.

MM.
Billot (Henry), 11 mai 1924, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 22 janvier 1953.
Holtzer (Roger), 7 septembre 1920, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 13 mai 1953.
Le Lamer (Jacques), 26 mai 1918, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 28 mai 1953.
Morin (André), 2 décembre 1924, 1re région militaire. — 30 mai 1953.
Pipelard (Auguste), 30 octobre 1912, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 9 juin 1953.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Leclerc (Jacques), 24 avril 1930, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — N'a jamais servi.
Maire (Raymond), 5 septembre 1927, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.
Cabrit (Robert), 5 avril 1925, 1re région militaire. — N'a jamais servi.
Coulon (René), 3 mars 1928, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — N'a jamais servi.
Argouet (Jean), 23 août 1927, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.
Amar (Pierre), 26 août 1924, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 5 novembre 1949.
Kauffmann (René), 8 juillet 1922, 1re région militaire, titre S. M. B. G. — 5 juin 1952.

C. — Intendance coloniale.

1) FONCTIONNAIRES

Intendant militaire de 1re classe.

M. Dardet (Victor), 30 mars 1903, 9e région militaire. — 13 août 1954.

Intendant militaire de 2e classe.

M. Neron (René), 13 janvier 1909, 1re région militaire. — 5 septembre 1953.

2) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaines.

MM.
Barret (Adrien), 20 avril 1918, 1re région militaire. — 19 septembre 1952.
Pont (Pierre), 3 octobre 1909, 1re région militaire. — 4 octobre 1952.

Lieutenant.

M. Moisan (Georges), 8 décembre 1918, 2e région militaire. — 13 août 1952.

D. — Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Capitaine.

M. Valli (Dominique), 28 janvier 1903, 1re région militaire, détaché 4e région militaire, hors tour volontaire. — 10 juillet 1953.

E. — Service de santé colonial.

1) MÉDECINS

Commandants.

MM.
Le Poncin (Noël), 1er janvier 1915, 1re région militaire. — 26 mai 1952.
Clément (Francis), 11 mai 1909, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 5 septembre 1953.

Capitaines.

MM.
Bernard (Alexis), 12 octobre 1920, 9e région militaire. — 24 mars 1952.
Lagneau (Pierre), 14 juin 1924, 10e région militaire. — 1er septembre 1953.
Lacroix (Roger), 1er août 1917, 9e région militaire. — 11 septembre 1953.
Mattei (Antoine), 27 juin 1916, 10e région militaire. — 12 septembre 1953.
Chauvergne (Jean), 9 juin 1923, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 12 septembre 1953.
Gallien (Jean-Louis), 13 février 1922, 1re région militaire. — 14 septembre 1953.
Scholl (Rodolphe), 8 novembre 1907, 9e région militaire. — 14 septembre 1953.
Guillard (Hervé-Pierre), 30 août 1916, 3e région militaire. — 14 septembre 1953.
Voisin (Hubert), 23 juin 1924, 1re région militaire. — 17 septembre 1953.
Landon (André), 8 avril 1923, 9e région militaire. — 20 octobre 1953.
Bellon-Serre (Edouard), 7 octobre 1916, 9e région militaire. — 20 octobre 1953.
Cabanes (Louis), 28 août 1924, 1re région militaire. — 28 octobre 1953.
Prat (Jean), 19 octobre 1924, 9e région militaire. — 29 octobre 1953.
Guerin (Lucien), 12 mars 1922, 9e région militaire. — 29 octobre 1953.
Thevenot (Paul), 15 août 1924. — Commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 29 octobre 1953.

Lieutenants.

MM.
Delarue (Henri), 16 juin 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Le Quellec (Bernard), 8 octobre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Nicoli (Jean), 9 juillet 1929, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Husson (Yves), 11 avril 1929, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Denjean (Bernard), 27 octobre 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Coste (Joseph), 2 novembre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Robin (Yves), 4 août 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Le Gall (François), 15 novembre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Hutter (Michel), 6 septembre 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Denis (Bruno), 15 février 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Calvez (François), 25 mai 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Honorat (Michel), 1er décembre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.

Houssiaux (Jean), 28 mars 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Morel (François), 30 avril 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Plan (Claude), 13 juin 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Reneaume (Michel), 23 janvier 1929, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Souvestre (René), 30 juillet 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Carre (Marcel), 14 mars 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Chanalet (Maurice), 27 novembre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Chotard (Bernard), 14 janvier 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Gerome (Maurice), 30 octobre 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Martineaud (Michel), 26 mars 1925, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Mattern (Paul), 6 mars 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Mazer (André), 24 avril 1930, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Rondeleaud (Michel), 27 août 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Simon (Michel), 28 octobre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Vaillant (Claude), 12 octobre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Debos (Michel), 29 juin 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Brouville (Claude), 6 juillet 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Girard (Paul), 22 novembre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Mayoux (Marius), 17 novembre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Desmoulins (Guy), 23 avril 1925, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Fouques (Michel), 27 mars 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Guers (Maurice), 3 août 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Pineau (Pierre), 16 mai 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Broux (Raymond), 4 septembre 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Gruet (Michel), 20 juin 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Granier (Robert), 8 novembre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Lacour (Michel), 14 janvier 1929, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Le Vourch (Claude), 17 février 1929, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Barnaud (Jean), 5 mai 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Caix (Michel), 6 mai 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Roynard (Jacques), 16 novembre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Lepouze (Jean), 2 mai 1927, 9e région militaire. — N'a jamais esrvi.
Le Bas (Hervé), 16 novembre 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Brossard (Etienne), 30 décembre 1925, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Loyez (Jean), 5 avril 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Dumbielle (Bernard), 2 mars 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Galgani (Antoine), 2 mars 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Cavallo (André), 30 mars 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Digoutte (Jean-Pierre), 21 novembre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Nicolas (Jacques), 9 mars 1923, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Llobet (Albert), 23 mai 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Rayssac (Louis), 7 octobre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Lafaye (André), 17 juillet 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Jamet (Guy), 15 avril 1926, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Rive (Jean), 21 juin 1925, 9e région militaire. — N'a jamais servi
Laurent (Jean), 4 novembre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.

2) Pharmaciens

Lieutenant-colonel.

M. Auffret (Léo), 15 février 1906, 9e région militaire. — 21 mai 1952.

Commandant.

M. Primot (Jean), 22 janvier 1909, 9e région militaire. — 1er octobre 1953.

Lieutenants.

MM

Bernicot (Olivier), 25 juillet 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Combeuil (Guy), 9 décembre 1929, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Le Hir (Adrien), 10 avril 1930, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Perroux (Edmond), 30 octobre 1927, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Ponzo (Jean), 19 janvier 1929, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Chabrolles (Jean), 30 mai 1930, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Durand (Lucien), 17 juillet 1917, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Charpentier (Gérard), 21 novembre 1928, 9e région militaire. — N'a jamais servi.
Gagnerot (Gaston), 2 juin 1925, 9e région militaire. — N'a jamais servi.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Larose (Eugène-Anatole), 12 septembre 1909, 6 région militaire, B. E. d'arme. — 24 octobre 1950.
Bannier (Adrien), 19 mars 1915, 10e région militaire, B. E. d'arme. — 26 décembre 1951.
Colombani (Auguste), 4 octobre 1920, 9e région militaire, B. S. d'arme. — 29 février 1952.
Tirolf (Antoine), 14 juin 1917, 4e région militaire, B. E. d'arme. — 24 mars 1952.
Antognelli (François), 18 mars 1916, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 22 décembre 1952.
Saint-Luc (Marius-Sylvain), 17 février 1923, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Adjudants.

Landolfini (Pierre), 15 août 1914, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 31 octobre 1951.
Teriiteraahaumea (Edmond), 19 novembre 1921, Maroc, B. E. d'arme. — 1er mars 1952. (Régularisation.)
Reaux (Alfred), 13 avril 1919, 1re région militaire, B. C. S. — 8 mars 1952.
Rogues (Yves), 12 juillet 1914, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 14 juin 1952.
Dubois (Fernand-Jules), 8 janvier 1915, Tunisie, B. C. S. — 19 juin 1952.
Jard (André-Marcel), 25 octobre 1920, 9e région militaire, B .E. d'arme. — 20 février 1953.
Carrier (Jean-Jacques), 27 avril 1917, 5e région militaire, C. A. T. 1 de chiffreur. — 16 mars 1953.
Meuro (Yvon-Léandre), 14 octobre 1920, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 mars 1953.
Collet (André-Paul-Joseph), 10 août 1914, 9e région militaire, B. C. S. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Decroty (Max), 13 octobre 1923, 3e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Altchoukian (Agop), 31 décembre 1915, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Beaumont (Julien), 17 juillet 1921, 9e région militaire, B. E. d'arme. 28 avril 1950.
Foissey (Christian), 21 août 1928, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 8 décembre 1950.
Gadiolet (Robert), 30 juin 1929, Tunisie, B. E. d'arme. — 27 août 1951.
Fertille (Roger), 25 avril 1922, Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité. — 12 août 1952.
Perrot (Bernard), 3 janvier 1927, 10e région militaire, B. E. d'arme. — 12 août 1952.
Soldini (Robert), 29 août 1925, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 12 août 1952.
Canard (Marc), 6 juin 1928, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 16 août 1952.
Lacime (Paul), 22 août 1918, 10e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 16 août 1952.
Matthys (Maurice), 20 avril 1924, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 16 août 1952.
Dromard (Maurice), 9 janvier 1921, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1952.

Michel (Jean-Marie), 2 mai 1928, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1952.
Ferrandi (Jean-André), 17 février 1919, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 29 octobre 1952.
Dufau (Jean-Baptiste), 16 juillet 1916, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Leveneur (Franco), 19 octobre 1917, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Peretti (Paul), 7 janvier 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Quemener (Marcel-Jean), 30 mars 1921, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Guerrieri (Charles-Louis), 11 mai 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Cibrelus (Yves), 11 mars 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Chaput (Yves), 20 juin 1923, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Maeder (René), 9 décembre 1925, 3e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Thomazeau (Hubert), 13 mai 1922, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Thiemoko (Garango), 27 juillet 1927, Tunisie, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Guyau (Albert), 12 janvier 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Blain (Léon), 8 janvier 1917, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Desvergnes (René), 1er avril 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Marais (Pierre), 19 mars 1920, Tunisie, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Villain (Robert-Raymond), 8 juin 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Aga (Célin-Victor), 21 octobre 1923, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Frandgie (Selim-Fouad), en 1922, 3e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Le Feuvre (Yves-René), 17 juillet 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Baur (Jean), 2 mai 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Uguen (Raymond), 5 mai 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Rabesahala (Jacques), 24 juin 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — N'a jamais servi.
Caron (Jean), 2 juillet 1929, 6e région militaire, B. C. S. — 6 mars 1952.
Kerommes (Pierre), 23 février 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 28 août 1952.
Herry (Pierre), 27 juin 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2, 201-234 trans. — 1er septembre 1952.
Huot (Robert), 18 mai 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 1er septembre 1952.
Gaujard (Pierre), 18 septembre 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 15 septembre 1952.
Platon (Norbert), 17 juillet 1920, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 16 septembre 1952.
Chataignier (Maurice), 20 juin 1927, 1re région militaire, B. E. trans. — 17 septembre 1952.
Comtesse (Louis), 31 juillet 1928, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 26 septembre 1952.
Dedella (Lourdimarianadin), 29 décembre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 10 octobre 1952.
Guillee (Yvon), 16 octobre 1920, 5e région militaire, non certifié. — 11 octobre 1952.
Berneron (Ambroise), 12 mars 1927, Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité. — 25 octobre 1952.
Besnard (Raymond), 16 octobre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1952.
Veron (Pierre), 18 septembre 1925, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 25 octobre 1952.
Lefol (René), 6 août 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 6 novembre 1952.
Shaek (Pierre), 11 février 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 18 novembre 1952.
Hoarau (Luçay), 19 janvier 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 17 décembre 1952.
D'Auria (Marius), 24 novembre 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 20 décembre 1952.
Andoche (Jean), 9 février 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. 23 décembre 1952.
Durandeu (Jean-Marie), 23 avril 1924, Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 28 décembre 1952.
Gaillard (Jean), 17 novembre 1924, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 28 décembre 1952.
Aubert (Maurice), 17 juillet 1928, 9e région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — 2 janvier 1953.
Colin (Alain), 30 août 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 janvier 1953.
Coupe (Maurice), 16 septembre 1916, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 janvier 1953.
Jarfy (Jean), 26 juin 1926, 1re région militaire, 251 trans. — 2 janvier 1953.
Klepanda (André), 25 janvier 1929, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 2 janvier 1953.
Mohamed Ahmed, 18 juillet 1926, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 2 janvier 1953.
Quintard (Robert), 27 mars 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 janvier 1953.
Robert (Etienne), 17 mars 1923, 1re région militaire, C. A. 2 d'arme. 5 janvier 1953.
Courtot (Roger), 9 février 1927, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 6 janvier 1953.
Lizy (Joseph), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Soule (Jean), 17 janvier 1915, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Alamelama (Antoine), 29 octobre 1925, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lepage (Robert), 7 février 1929, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Doriac (Prosper), 7 juillet 1917, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Feret (André), 9 mai 1917, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pommier (André), 27 juillet 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2, 201 transmissions, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gervais (Jean), 3 mai 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine
Ledeworowski (Antoine), 28 mars 1928, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bisch (Marcellin), 16 février 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Jammet (Claude), 6 mai 1931, T. O. A., C. A. T. 2 transmissions, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Reine-Adelaïde (Clotaire), 3 juin 1929, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bertrand (René), 21 décembre 1926, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pongerard (Denis), 4 août 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Marchand (Paul), 30 janvier 1932, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Vilain (Constant), 7 avril 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Beovardi (Augustin), 20 septembre 1926, T. O. A., C. A. T. 1 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Esnault (François), 13 avril 1921, 10e région militaire, C. A. T. 2 transmissions, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Joseph (René), 17 septembre 1928, 9e région militaire, C. A. T. 1 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Remond (Yves), 17 septembre 1922, 9e région militaire, B. E. transmissions, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Zou (Georges), 10 avril 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Antoine (Paul), 11 mars 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Francis (Antoine), 15 septembre 1924, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Balaicourt (Marcel), 31 janvier 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien autos-chars, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Follin (René), 7 avril 1927, 5e région militaire, C. A. T. 1 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bordiga (Daniel), 2 novembre 1923, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pillon (Emmanuel), 22 mai 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Durand (Maurice), 21 juin 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lagardere (Pierre), 16 décembre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2, transmissions, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Joly (André), 9 octobre 1924, 9e région militaire, C. A. T. 1 de dépanneur, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Perrot (Georges), 23 juin 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Bonnefous (Marcel), 1er mai 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Coll (René), 19 novembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
L'Hardon (Laurent), 12 mars 1924, 9e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Deuve (Michel), 17 septembre 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Franchi (Jean-Pierre), 1er octobre 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Maniez (Jean-Claude), 16 septembre 1934, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Micou (Gabriel), 6 septembre 1931, T. O. A, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bieganski (Casimir), 26 février 1926, 3e région militaire, C. A. T. 1 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bouillard (Robert), 2 février 1929, 1re région militaire, C. A. T. 1 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Garnier (Gabriel), 6 décembre 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Albertini (Jacques), 13 mai 1929, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bizien (Raymond), 20 mars 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Fioch (Yves), 14 mars 1929, 3e région militaire, C. A. T. 2 trans., volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bouko (Robert), 28 octobre 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Borel (René), 26 octobre 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Giovanini (Joseph), 9 janvier 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Joubert (Maxime), 28 août 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Doutre (Yvon), 19 août 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A., volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Roquet (Marcel), 15 novembre 1931, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pierre (Claude), 11 novembre 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Tual (Alphonse), 29 octobre 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Blot (Gérard), 16 mai 1929, T. O. A., C. A. T. 1 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lesniak (Jean), 20 janvier 1929, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Battut (Julien), 8 octobre 1923, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Leunuque (Fulbert), 12 novembre 1928, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Simon (Raymond), 27 janvier 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Peran (François), 1er mai 1929, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Dono (Roger), 7 janvier 1928, 3e région militaire, non certifié, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Tomanoski (Edouard), 18 août 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
D'Alleine (Cyrille), 13 février 1924, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Ricordi (Hyacinthe), 9 décembre 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A., volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bresset (Roger), 17 novembre 1917, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Dul (André), 15 juillet 1927, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Vosgien (Michel), 10 décembre 1928, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, 211 trans., volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Binet (René), 20 février 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

B. — Spécialistes blindés coloniaux.

Adjudant-chef.

Louisy (Adolphe), 11 février 1911, T. O. A., B. E. d'arme. — 6 avril 1952.

Sergents-chefs.

Mondiglio (Robert), 23 avril 1924, T. O. A., B. E. de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Simier (Théneran), 14 février 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Perrigault (Emile), 7 août 1926, T. O. A., B. E. de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Xaixo (Claude), 26 juillet 1924, T. O. A., B. S. de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Jacquot (Yves), 1er juillet 1925, T. O. A., B. E. de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

De Fondaumiere (Georges), 1er novembre 1930, T. O. A., B. E. de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Mainy (Armand), 26 février 1930, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Maurer (Jacques), 22 décembre 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pinon (Joseph), 3 août 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Harlee (René), 22 novembre 1930, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Faury (Roland), 19 février 1932, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Autard de Bragard (Jacques), 1er août 1922, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gillet (Roland), 21 décembre 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Ortscheid (Joseph), 1er février 1928, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Guignard (Lionel), 3 juillet 1927, T. O. A., C. A. T. 2 auto, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lathiere (Roger), 28 janvier 1930, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lacombe (Jean), 14 juin 1930, T. O. A., B. E. de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Chaussade (Gaston), 28 décembre 1929, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bavois (Pierre), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Wieruszewski (Wladislas), 8 avril 1930, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Knapik (Romain), 10 novembre 1928, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Vallot (André), 13 juillet 1928, T. O. A., B. E. auto, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Daure (Lucien), 4 juillet 1921, 9e région militaire, C. A. T. 1 de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lavergne (Maxime), 12 mars 1926, 1re région militaire, C. A. T. 1 de l'arme blindée, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

C. — Télégraphistes coloniaux.

Adjudant.

Lavrut (Marcel), 9 août 1916, 5e région militaire, B. S. exploitation radio. — 12 août 1952.

Sergents-chefs.

Malderez (André), 29 août 1922, 4e région militaire (écoles), B. S. technique radio, C. I. A. — 12 septembre 1952.
Lislet (Saint-Yves), 1er août 1921, 5e région militaire, C. A. T. 2, 211-212/T., C. I. A. — 18 décembre 1952.

Sergents.

Leclercq (Guy), 1er octobre 1929, 1re région militaire, B. E. de chiffreur. — 29 février 1952.
Lachaize (Pierre), 19 janvier 1931, 4e région militaire (écoles), C. A. T. 2, 261/T., C. I. A. — 26 juin 1952.
Jay (Albert), 15 février 1930, 4e région militaire (écoles), C. A. T. 2, 261-182/T., C. I. A. — 16 août 1952.
Carrere (Jean), 4 janvier 1931, 4e région militaire (écoles), C. A. T. 2, 261/T., C. I. A. — 25 octobre 1952.
Bacque (Bertrand), 13 juillet 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2, 395/T. — 16 décembre 1952.
Anson (Jules), 1er mai 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2, 221-211/T., C. I. A. — 22 décembre 1952.
Gaildry (Edouard), 5 septembre 1931, 4e région militaire (écoles), B. C. S., B. 1 d'écoute et radiogonio. — 28 décembre 1952.
Ravelomanantsoa (Andriambozan), 27 juin 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2, 251/T., C. I. A. — 2 janvier 1953.
Damart (Marc), 23 août 1926, 4e région militaire (écoles), B. E. technique radio. — 7 janvier 1953.
Zephirin (Roland), 19 mars 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2, 261/T., C. I. A. — 15 janvier 1953.
Diaw (Boubacar), né en 1926, 4e région militaire (écoles), C. A. T. 2, 251/T., volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pernot (Maurice), 5 août 1927, Maroc, C. A. T. 2, 221/T., volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Techer (Claude), 8 février 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2, 251/T., volontaire pour servir hors tour en Indochine.

D. — Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs

Zattara (André), 8 décembre 1914, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 8 janvier 1951.
Gargam (Albert), 1er février 1920, 5e région militaire, B. S. d'arme. — 8 juin 1953.
Lascaud (Emile), 27 mai 1917, Tunisie, C. A. T. 2 auto. — 9 juin 1953.
Marzat (Daniel), 19 janvier 1919, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 18 août 1953.

Adjudants.

Orsini (Cyprien), 21 mai 1921, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 29 janvier 1952.
Guglielmi (Jean), 1er novembre 1921, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 10 août 1952.
Thevenot (Marcel), 11 janvier 1917, 1re région militaire, B. S. d'électromécanicien. — 12 août 1952.
Gaufillier (Edmond), 27 février 1921, Tunisie, B. E. auto. — 25 octobre 1952.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Auge (Louis), 20 juillet 1920, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 15 septembre 1951.
Vinand (Louis), 30 août 1920, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 28 avril 1952.
Perrin (Roger), 4 janvier 1921, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 29 avril 1952.
Simon (Charles), 25 décembre 1925, 5e région militaire, B. E. des transmissions. — 29 avril 1952.
Bouquety (Mario), 9 mars 1920, Tunisie, B. E. d'arme. — 19 juin 1952.
Avezou (Jean), 10 octobre 1917, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. 30 juin 1952.
Milley (André), 1er juillet 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 juin 1952.
Farnier (André), 27 novembre 1922, Tunisie, B. E. d'arme. — 29 août 1952.
Dalila (Victor), 12 février 1920, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1952.
Meguin (Robert), 23 juillet 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 3 juillet 1953.
De Riols de Fonclare (Robert), 24 septembre 1923, 9e région militaire, B. E. de comptabilité. — 27 juillet 1953.
Hortense (Harry), 21 juin 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1953.
Coulon (Etienne), 28 septembre 1923, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 28 juillet 1953.
Graziani (Vincent), 26 mars 1921, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 31 juillet 1953.
Motta (Joseph), 24 novembre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 août 1953.

Maréchaux des logis.

Bach Thai (Jean-Claude), 14 décembre 1932, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Dalmas (Victor), 4 avril 1930, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Esor (Didier), 5 juin 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Fortune (Jean-Marie), 3 juin 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Rancoule (Emmanuel), 15 novembre 1928, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. A. T. 2 de comptabilité. — 22 décembre 1950.
Dussutour (Guy), 17 août 1929, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier. — 4 octobre 1951.
Garineaud (James), 21 novembre 1929, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 18 février 1953.
Deville (Henri), 10 juillet 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'électricien. — 19 février 1953.
Nasso (Jean), 6 janvier 1926, T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité. — 20 mars 1953.
Querbel (René), 12 octobre 1926, C. A. T. 2 d'arme. — 20 mars 1953.
Martin (Roger), 30 août 1930, 1re région militaire, C. A. T. 2 des transmissions. — 22 mars 1953.
Massot (Maurice), 9 janvier 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 mars 1953.
Merel (Emile), 2 février 1930, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 4 juin 1953.
Roussiere (Jacques), 30 juillet 1931, 5e région militaire, C. A. T. 2 de menuisier. — 25 juillet 1953.
Rocquis (Albin), 10 septembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1953.
Peluchon (Valentin), 29 février 1924, 5e région militaire, C. A. T. 2 auto. — 4 août 1953.
Govaere (Roger), 23 mai 1926, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 novembre 1953.
Beller (Alfred), 12 juillet 1930, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 4 décembre 1953.
Jurek (Michel), 23 septembre 1930, Maroc, B. E. d'arme. — 23 décembre 1953.
Redval (Georges), 8 novembre 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Siva (Sinnapayen), 10 novembre 1916, 9e région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudants-chefs.

Devun (Barthélémy), 31 décembre 1911, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 2 mars 1952.
Lecu (Aldebert), 5 avril 1914, 9e région militaire, B. S. de comptabilité, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Figuier (Jean), 15 août 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 23 mars 1953.
Picot (Jean), 1er novembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Bourguignon (Henri), 9 décembre 1910, 9e région militaire, B. S. auto. — 13 janvier 1953.

Maréchaux des logis-majors.

Groux (Jean), 25 avril 1920, Tunisie, B. S. auto. — 15 octobre 1952.
Hugonnet (Marcel), 12 septembre 1928, 9e région militaire, B. S. auto. — 16 octobre 1952.

Maréchal des logis.

Venant (Paul), 10 novembre 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — 20 août 1952.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudants-chefs.

Desvernine (Jean), 12 décembre 1910, 5e région militaire, B. S. d'armurier. — 19 septembre 1952.
Echard (André), 22 juin 1913, 9e région militaire, B. S. d'armurier, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Giraud (Maxime), 11 mars 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'artificier. — 29 avril 1952.
Cherezy (Marceau), 27 juillet 1930, 9e région militaire, B. S. d'armurier. — 27 août 1952.
Clairicia (Gaston), 7 août 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'artificier, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis-major et maréchal des logis chef.

Blazy (Ferdinand), 20 octobre 1918, 9e région militaire, C. A. T. 2 de menuisier. — 20 septembre 1952.
Elisée (Jean), 20 décembre 1910, 9e région militaire, B. E. de charron. — 7 janvier 1953.

Maréchal des logis.

Masson (Lucien), 21 février 1928, 1re région militaire (écoles), B. E. de mécanique générale. — 20 octobre 1951.

TRANSMISSIONS

Maréchal des logis.

Chevalier (Jean-François), 5 octobre 1924, 9e région militaire, B. E. des transmissions. — 22 février 1952

CONSTRUCTIONS

Maréchaux des logis.

Gay (André), 25 mars 1926, 9e région militaire, B. E. d'engins mécaniques. — N'a jamais servi.
Normand (Hildebert), 6 août 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 de peintre. — N'a jamais servi.
Lambert (Pierre), 19 novembre 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 de maçon. — 8 juillet 1950.
Lagoutte (Jean), 11 février 1930, 9e région militaire, B 1 de surveillant de travaux. — 18 janvier 1952.

MARÉCHAUX FERRANTS

Adjudants-chefs.

Zanini (Georges), 29 avril 1908, 9e région militaire, B. E. de maréchal ferrant. — 25 février 1953.
Pincon (Etienne), 10 novembre 1917, 3e région militaire, B. E. de maréchal ferrant. — 26 novembre 1952.

F. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudants-chefs.

Geran (Raymond), 15 avril 1913, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 23 juillet 1950.
Dislair (Julien), 8 mars 1908, 10e région militaire, B. E. de comptabilité. — 14 novembre 1952.
Demetrius (Firmin), 29 septembre 1908, 1re région militaire, B. S. de comptabilité. — 29 janvier 1953.

Adjudant.

Lechner (Ernest), 20 janvier 1914, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 20 septembre 1952.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Andrea (Guy), 29 janvier 1927, 1re région militaire, B. S. de comptabilité. — 28 octobre 1951.
Rachet (Daniel), 23 mars 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 avril 1953.
Dron (Roger), 5 mai 1920, 1re région militaire, B. S. de comptabilité, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergent.

Clement (Michel), 6 juin 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 12 octobre 1953.

G. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Martin (Alfred), 26 janvier 1907, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 26 juillet 1949.
Estardier (Louis), 15 janvier 1917, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 27 septembre 1951.
Monnery (Maurice), 27 janvier 1921, 1re région militaire, B. S. de chancellerie, volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gratecos (Georges), 27 mai 1918, 1re région militaire, B. S. de chancellerie, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Adjudant.

Stajano (Raymond), 23 juillet 1922, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 14 juillet 1952.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Dupuis (André), 18 octobre 1918, 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie. — 4 août 1951.
Muller (Albert), 2 février 1914, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 20 août 1951.
Siess (Albert), 10 novembre 1916, 1re région militaire, B. E. de chancellerie. — 3 septembre 1951.

Sergent.

Brier (Charles), 7 janvier 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie. — 16 décembre 1952.

H. — **Intendance coloniale.**

Adjudants-chefs.

Lecomte (Serge), 23 janvier 1916, 9e région militaire, B. E. exploitation. — 12 septembre 1952.
Riu (Lucien), 22 avril 1914, 1re région militaire, B. E. exploitation. — 10 juillet 1953.

Adjudant.

Martinez (Vincent), 27 décembre 1916, 1re région militaire, B. S. exploitation. — 1er juin 1953.

Sergent-chef.

Labuthie (Ernest), 30 avril 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 bureaux, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Boudet (René), 12 février 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.
Vigouroux (Albert), 8 avril 1932, 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.
Surpin (Antoine), 22 décembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 exploitation. — 8 décembre 1952.
Chabannes (Jean), 23 mars 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux. — 2 mars 1953.
Constantini (Robert), 2 septembre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux. — 4 juin 1953.
Gibier (Norbert), 3 juillet 1925, 9e région militaire, B. E. exploitation, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

TAILLEURS

Sergents-majors.

Conte (Alfred), 11 octobre 1903, 1re région militaire, brevet de maître ouvrier tailleur. — 11 mai 1951.
Fronsacq (Albert), 21 novembre 1909, 9e région militaire, brevet de maître ouvrier tailleur. — 4 juillet 1951.

Caporaux.

Capelle (Pierre), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Cristobal (Frédéric), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — 7 juin 1952.

CORDONNIERS

Sergents.

Sellet (Charles), 8 mars 1914, 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — 25 mai 1951.
Menard (Damien), 17 septembre 1912, 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — 5 août 1951.

Caporaux.

Michelot (Michel), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — N'a jamais servi.
Garcianne (Séraphin), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — N'a jamais servi.

I. — **Service de santé colonial.**

Adjudants-chefs.

Monges (Auguste), 7 juin 1910, 9e région militaire, B. E. de secrétaire comptable. — 1er septembre 1953.
Samson (Pierre), 10 janvier 1911, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 23 septembre 1953.
Raymond (Benjamin), 28 février 1913, 9e région militaire, B. S. d'infirmier. — 3 mars 1954.

Adjudants.

Gratacos (Michel), 29 juin 1916, 1re région militaire, B. S. de secrétaire comptable. — 6 août 1952.
Pilleux (Albert), 7 février 1915, 1re région militaire, B. S. d'infirmier. — 21 septembre 1953.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Jones-Duncan (Charles), 18 septembre 1918, 9e région militaire, B. E. d'infirmier. — 27 avril 1953.
Degonzaga (Georges), 27 septembre 1915, 9e région militaire, B. E. de préparateur en pharmacie. — 16 août 1953.
Kocoua (Abdon), février 1926, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 17 août 1953.
Berthaud (Armand), 25 novembre 1919, 1re région militaire, B. E d'infirmier. — 25 août 1953.
Senechal (Gaston), 12 novembre 1925, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 2 septembre 1953.
Cazaux (Georges), 27 août 1926, 1re région militaire, B. E. d'infirmier. — 8 septembre 1953.
Touret (Elie), 27 mai 1921, 9e région militaire (écoles), B .E. de secrétaire comptable. — 11 septembre 1953.
Foureur (Roger), 12 février 1926, Tunisie, C. A. T. 2 d'infirmier. — 28 septembre 1953.
Bouillet (Roger), 2 mai 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Berniel (Antoine), 16 août 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 29 mai 1952.
Isnard (Paul), 27 mars 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 21 décembre 1952.
Leclanche (André), 30 décembre 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 10 juillet 1953.
Dagorn (Cyprien), 9 mai 1924, 9e région militaire, B. E. d'infirmier. — 10 août 1953.
Phina (Gaston), 24 avril 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 16 août 1953.
Cattez (Jacques), 1er juin 1922, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 20 août 1953.
Bourquin (Lucien), 9 septembre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 22 août 1953.
Monnier (André), 8 août 1923, 9e région militaire, C .A. T. 2 d'infirmier. — 26 août 1953.
Holtzer (Aloys), 2 juin 1929, 5e région militaire, B. E. d'infirmier. — 15 septembre 1953.
Correa (Jean), 8 septembre 1922, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 21 septembre 1953.
Duret (André), 30 janvier 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 21 septembre 1953.
Rotin (Louis), 15 décembre 1918, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 21 septembre 1953.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Délégation de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juin 1954: page 6205, 2e colonne, au lieu de: « M. Perchet, directeur de l'architecture », lire: « M. Perchet, directeur général de l'architecture »; article 1er (3e), au lieu de: « ... dans la limite d'un montant maximum de 10 millions de francs », lire: « ... dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de francs ».

Listes des candidats déclarés aptes aux fonctions de commis des services extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture.

(Concours de 1954.)

Par arrêté du 8 juin 1954 des ministres de l'éducation nationale et de l'agriculture, les listes d'aptitude aux fonctions de commis des services extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture (concours de 1954) ont été arrêtées comme il suit:

LISTES, PAR ORDRE DE MÉRITE, DES CANDIDATS PROPOSÉS POUR L'ADMISSION DÉFINITIVE

1° *Candidats fonctionnaires titulaires.*

1 Barbot (Jack), Paris.
2 Fiard (Louise), Grenoble.
3 Gossart (Micheline), Lille.
4 Baudry (Simone), Paris.
5 Duvivier (Marcelle), Paris.
6 Fourmy (Augustine), Lille.
7 Scwerdroffer (J.-F.), Paris.
8 Remy (Raymonde), Bordeaux.

2° *Candidats titulaires de l'un des diplômes requis.*

1 Benoist (Pierre), Dijon.
2 Moreau (M.-Josèphe), Poitiers.
3 Moulin (Geneviève), Grenoble.
4 Casablanca (Eveline), Montpellier.
4 Fradet (M.-Thérèse), Clermont Ferrand.
6 Espes (Jeanne), Toulouse.
7 Bauquier (Monique), Montpellier.
8 Cenelg (Jeanine), Nancy.
8 Robineau (Gérard,) Paris.
10 Mercier (Arlette), Montpellier.
10 Muzard (Liliane), Dijon.
12 Barrier (Simone), Dijon.
12 Martin (Madeleine), Grenoble.
12 Megnoux (Jacqueline), Nancy.
12 Radigois (Maryvonne), Rennes.
16 Biot (Colette), Besançon.
16 Fourton (Pierrette), Bordeaux.
18 Bailiel (Thérèse), Lille.
19 Bernard (Jacqueline), Paris.
20 Moriet (Yolande), Paris.
21 Crevenat (Colette), Paris.
21 Pellat (Alberte), Grenoble.
21 Vernus (Andrée), Lyon.
24 Bussieres (Josette), Clermont-Ferrand.
24 Nourrit (Paul), Montpellier.
26 Ambal (Colette), Toulouse.
26 Lecocq (Annick), Poitiers.
28 Brugnot (Yvette), Lyon.
29 Chevalier (Yvette), Caen.
29 Crozon (Violette), Lyon.
31 Collard (Jacqueline), Nancy.
31 Lambert (Lucette), Poitiers.
31 Meteier (Michelle), Caen.
31 Plessix (André), Rennes.
31 Thomas (M.-Thérèse), Clermont-Ferrand.
36 Delaye (Andrée), Marseille.
37 Acremant (Claude), Paris.
37 Chaboud (Geneviève), Lyon.
37 Derruau (Pierrette), Alger.
40 Arbaud (Fabienne), Montpellier.
40 Dissard (Claire), Clermont-Ferrand.
40 Gory (Julia), Clermont-Ferrand.
40 Martinez (Ursule), Montpellier.
44 André (Jean), Dijon.
44 Cumine (Monique), Clermont-Ferrand.
44 Degreny (Roger), Marseille.
47 Poizeau (Michelle), Dijon.
48 Allin (Sylviane), Marseille.
48 Casanova (François), Marseille.
48 Lemarchand (Françoise), Paris.
48 Roure (Josette), Grenoble.
48 Ulrich (M.-Madeleine), Nancy.
53 Pignot (Nelly), Paris.
54 Dabert (Michel), Clermont-Ferrand.
54 Marquet (Eliane), Dijon.
56 Verdier (Jacqueline), Dijon.
57 Breuil (Renée), Dijon.
57 Moules (Huguette), Paris.
57 Pean (Suzanne), Caen.
57 Semin (Madeleine), Paris.
61 Marthe (Roger), Toulouse.
61 Vallier (Bernadette), Caen.
63 Bour (Sylvie), Paris.
63 Greef (Jeanine), Ouagadougou.
63 Hennebique (Roger), Lille.
63 Imbert (Simone), Dijon.
67 Enjalbert (Simone), Montpellier.
67 Lemarquis (Etienne), Nancy.
67 Marcaire (Geneviève), Dijon.
67 Menand (Jacqueline), Poitiers.
67 Sorgues (M.-Annick), Dijon.
67 Pra (Marcelle), Grenoble.
73 Bourcier (Suzanne), Caen.
73 Cortequisse (Paulette), Lille.
73 Labous (Maryvonne), Rennes.
73 Mialhe (Aimée), Montpellier.
73 Michon (Jeanine), Lyon.
78 Fayat (Denise), Paris.
78 Mayot (Francette), Clermont-Ferrand.
78 Milleret (Jeanine), Clermont-Ferrand.
78 Vareillaud (Yolande), Lille.
78 Vincent (Josette), Grenoble.
83 Lakaf Mohamed, Alger.

3° *Candidats à un poste de commis d'archives.*

1 Lesne (Jeanne), Dijon.
2 Vachez (Xavier), Clermont-Ferrand.
3 Seignemartin (Marcelle), Grenoble.
4 Limbert (Josette), Grenoble.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE, ÉTABLIE PAR ORDRE DE MÉRITE, QUI PERMETTRA ÉVENTUELLEMENT DE POURVOIR LES POSTES DEMEURÉS VACANTS A LA SUITE DE LA DÉMISSION DE CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS OU CEUX QUI NE SERAIENT PAS ATTRIBUÉS, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES DÉCRETS N° 53-770 ET N° 53-771 DU 13 AOUT 1953, AUX BÉNÉFICIAIRES D'EMPLOIS RÉSERVÉS

(Cette liste n'est valable que jusqu'au 1er janvier 1955.)

1 Bostrironnois (Louis), Clermont-Ferrand.
1 Gouchan (Gisèle), Montpellier.
1 Monfouga (Jacqueline), Bordeaux.
1 Ollivier (Claire), Paris.
5 Jeanningros (Juliette), Clermont-Ferrand.
5 Quillet (Chantal), Paris.
7 Antigny (Janine), Poitiers.
7 Brillet (Jacqueline), Paris.
7 Cuny (Gilberte), Nancy.
7 Derne (Marie-Thérèse), Clermont-Ferrand.
7 Leseint (Christiane), Nancy.
7 Lucot (Jean), Poitiers.
7 Monteillard (Ginette), Clermont-Ferrand.
14 Gay (Jeanne), Bordeaux.
14 Masseboeuf (Yvette), Clermont-Ferrand.
16 Anglada (Yves), Alger.
16 Cœur (Chantal), Nancy.
16 Jaud (Michèle), Bordeaux.
16 Lafarge (Simone), Clermont-Ferrand.
16 Monnier (André), Montpellier.
16 Rouvière (Jany), Montpellier.
22 Gilbert (Colette), Clermont-Ferrand.
22 Pernard (Jacqueline), Marseille.
22 Villette (Charline), Lille.
25 Desaulle (M.-Hélène), Paris.
25 Grall (Monique), Rennes.
25 *Illiron (Denise), Paris.
25 Lietar (Jacqueline), Lille.
25 Mendez (Lucien), Montpellier.
25 *Mille (Yvette), Lille.
25 Rehbann (Margitta), Rennes.
32 Aubert (Madeleine), Paris.

32 Baudron (Colette), Caen.
34 Marien (Yves), Paris.
35 Lacresse (Simone), Nancy.
35 Lesavre (M.-Louise), Lyon.
35 Penin (Pierrette), Bordeaux.
35 Reynaud (Jacqueline), Lyon.
35 Rouquet (Françoise), Montpellier.
40 Berrouet (Bernard), Bordeaux.
40 Del Estal (Andrée), Montpellier.
40 Deloche (Odette), Grenoble.
40 Martin (Yvette), Bordeaux.
41 Chapalain (Renée), Rennes.
41 Le Gouil (Bernard), Poitiers.
41 Mologny (Jacqueline), Besançon.
47 Arnould (Paulette), Nancy.
47 *Boog (Colette), Strasbourg.
47 Chambion (Raymonde), Poitiers.
47 Gavard (Andrée), Clermont-Ferrand.
47 Laviale (Yvette), Toulouse.
47 Poulmarch (Michelle), Rennes.
47 Rituy (Armelle), Paris.
47 Roques (Georges), Paris.
47 *Rouby (Suzanne), Bordeaux.
47 Roussel (Andrée), Montpellier.
57 Baudier (Monique), Nancy.
57 Mazaurie (Odette), Montpellier.
57 Perron (Odette), Clermont-Ferrand.
57 Baudier (Monique), Nancy.
61 Chaigne (Colette), Poitiers.
61 Cruat (Marie-Louise), Paris.
61 *Gavend (Marie-Louise), Lyon.
61 Herment (Paulette), Nancy.
61 Rubio (Marie), Montpellier.
61 Sourdouyre (Gabrielle), Toulouse.
61 Tirel (Marie-Thérèse), Rennes.
68 Chabanne (Georgette), Grenoble.
68 *Marignac (Suzanne), Caen.
68 Masson (Colette), Dijon.
68 Moules (Aline), Paris.
68 *Moullet (Hélène), Grenoble.
68 Pasire (Claudie), Montpellier.
68 Poncet (Colette), Lyon.
68 Satis (Claude), Caen.

(*) Fonctionnaire titulaire.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 11 juin 1954, M. Baillagou (Robert), professeur d'éducation physique (cadre unique, 3e échelon) au lycée de garçons de Sidi-bel-Abbès, est placé en position de détachement, pour compter du 1er novembre 1952 et pour une période de 1 an 11 mois, auprès du directeur du Conservatoire national des arts et métiers (Institut national d'études du travail et d'orientation professionnelle).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret du 30 juin 1954 portant admission à la retraite d'un conseiller maître à la cour des comptes.

Par décret en date du 30 juin 1954, M. Guinard (Vincent-Claude), conseiller maître à la cour des comptes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Guinard est nommé conseiller maître honoraire à la cour des comptes.

Décret du 30 juin 1954 portant nomination d'un conseiller maître à la cour des comptes.

Par décret en date du 30 juin 1954, M. Crepey (André), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, est nommé conseiller maître à la cour des comptes en remplacement de M. Guinard, admis à faire valoir ses droits à la retraite (1er tour).

Décret du 30 juin 1954 portant nomination de conseillers référendaires de 1re classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 30 juin 1954:

M. Brouillet (René-Alexis), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité, est nommé conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, en remplacement de M. Crepey, nommé conseiller maître.

M. Brouillet, en cette qualité, est maintenu en disponibilité.

M. Paoletti (Henri-Emile), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité, est nommé conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, en remplacement de M. Brouillet, maintenu en disponibilité.

M. Paoletti, en cette qualité, est maintenu en disponibilité.

M. Hubac (Hubert-Marius-Paul), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, est nommé conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, en remplacement de M. Paoletti, maintenu en disponibilité.

Décret du 30 juin 1954 portant réintégration d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 30 juin 1954, M. Chevrouze (Roger-André), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité auprès de la Société nationale des entreprises de presse, est réintégré dans le cadre des conseillers référendaires, en remplacement de M. Hubac, nommé conseiller référendaire de 1re classe (hors tour).

Application de l'article 30 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements;

Vu les arrêtés interministériels des 23 juin 1941, 20 août 1942 et 24 avril 1946 relatifs aux indemnités kilométriques pour usage de voitures automobiles personnelles par les fonctionnaires et agents de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour l'application des majorations de taux d'indemnités kilométriques prévues à l'article 30 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953 susvisé, les zones montagneuses sont déterminées de la manière suivante:

Catégorie A.

Totalité des cantons des départements ci-après: Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aveyron, Cantal, Corse, Guadeloupe, Lozère, Martinique, Puy-de-Dôme, Réunion, Savoie, Haute-Savoie.

Catégorie B.

60 p. 100 des cantons de chacun des départements ci-après: Ain, Alpes-Maritimes, Ariège, Corrèze, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Loire, Saône-et-Loire et Vosges.

Catégorie C.

30 p. 100 des cantons de chacun des départements ci-après: Aude, Côte-d'Or, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vaucluse.

Art. 2. — Pour les catégories B et C, la liste des cantons montagneux est fixée dans la limite des pourcentages indiqués ci-dessus par arrêté préfectoral pris sur l'avis d'une commission comprenant le préfet, président, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et le trésorier-payeur général.

Art. 3. — Pour les agents dont la circonscription habituelle n'est pas constituée uniquement de cantons montagneux, la majoration n'est accordée que si 50 p. 100 au moins des cantons de la circonscription sont montagneux.

Art. 4. — Les arrêtés des 23 juin 1941, 20 août 1942 et 24 avril 1946 susvisés sont abrogés.

Fait à Paris, le 10 juin 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD BECK.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ-LOUIS MARTIN.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Modalités de fonctionnement applicables au compte spécial du Trésor « Opérations de compensation sur denrées et produits divers ».

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu l'article 19 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950;

Vu l'article 13 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952;

Vu la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'exercice 1954;

Vu le décret n° 54-662 du 11 juin 1954 fixant les modalités d'application de l'article 19 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950, complété par l'article 13 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Les dépenses imputables au compte spécial « Opérations de compensation sur denrées et produits divers » sont ordonnancées par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, ou son délégué, qui émet également les titres de perception des recettes imputables à ce compte.

Les opérations de payement des dépenses et d'encaissement des recettes sont effectuées par les comptables du Trésor.

Art. 2. — Les opérations de recettes et de dépenses du compte spécial « Opérations de compensation sur denrées et produits divers » sont discriminées dans la comptabilité de ce compte par lignes de recettes et par chapitres, selon la nomenclature ci-après:

A. — Recettes

Titre Ier.

Ligne 1. — Apurement d'opérations anciennes.

Titre II.

Ligne 2. — Redevances de conservation des sucres.

Ligne 3. — Recettes d'opérations de compensation et de péréquation sur les sucres.

Ligne 4. — Recettes d'opérations de compensation et de péréquation sur les produits laitiers.

Ligne 5. — Redevances sur stocks de cossettes de chicorée à café.

Titre III.

Ligne 6. — Recettes d'opérations de compensation et de péréquation sur denrées et produits divers.

Titre IV.

Ligne 7. — Recettes diverses ou accidentelles.

B. — Dépenses

Titre Ier.

Chapitre 1er. — Apurement d'opérations anciennes.

Titre II.

Chapitre 2. — Primes de conservation des sucres.

Chapitre 3. — Dépenses d'opérations de compensation et de péréquation sur les sucres.

Chapitre 4. — Dépenses d'opérations de compensation et de péréquation sur les produits laitiers.

Chapitre 5. — Primes sur stocks de cossettes de chicorée à café.

Titre III.

Chapitre 6. — Dépenses d'opérations de compensation et de péréquation sur denrées et produits divers.

Titre IV.

Chapitre 7. — Remboursement au budget général des dépenses de personnel.

Chapitre 8. — Dépenses de matériel.

Art. 3. — Le directeur de la comptabilité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1954.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT ELOT.

Régies de recettes et d'avances.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu l'article 19 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950;

Vu l'article 13 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952;

Vu la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954;

Vu le décret n° 54-662 du 11 juin 1954 fixant les modalités d'application de l'article 19 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 complété par l'article 13 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951;

Vu le décret n° 54-135 du 5 février 1954, modifié par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la direction de la comptabilité publique au ministère des finances, des affaires économiques et du plan:

1° Une régie de recettes pour la perception des redevances et recettes de compensation et de péréquation ainsi que de toutes autres recettes diverses ou accidentelles imputables au compte spécial « Opérations de compensation sur denrées et produits divers »;

2° Une régie d'avances pour le payement des dépenses d'opérations de compensation et de péréquation, des primes et frais divers, ainsi que des frais de déplacement du personnel de contrôle et des menues dépenses, imputables audit compte spécial.

Art. 2. — Les recettes sont effectuées soit par voie de versement ou de virement au crédit du compte courant postal du régisseur, soit au moyen de chèques tirés à l'ordre du régisseur.

A la fin de chaque semaine, le régisseur vire au compte courant postal du receveur général des finances de la Seine le montant des recettes qu'il a encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal.

Lorsque les règlements sont effectués par chèques, le régisseur transmet ces effets au receveur général des finances de la Seine au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre de ce comptable supérieur.

Le receveur général des finances de la Seine fait recette des versements effectués par le régisseur au compte spécial du Trésor « Opérations de compensation sur denrées et produits divers ». Ces recettes donnent lieu à émission de titres de perception, délivrés à la fin de chaque mois par le ministère des finances, des affaires économiques et du plan, ou son délégué, à la diligence du régisseur de recettes.

Art. 3. — Le montant de l'avance pouvant être consentie au régisseur pour le payement des dépenses visées à l'article 1er est fixé au maximum à un milliard de francs.

Les payements sont effectués par le régisseur soit par virement de compte, soit au moyen de chèques tirés sur son compte de dépôt de fonds à la paierie général de la Seine.

Les pièces justificatives des dépenses sont remises pour ordonnancement par le régisseur au ministre des finances, des affaires économiques et du plan dans le délai maximum de deux mois à compter de la date du règlement.

Au cas où l'exécution de certaines opérations de compensation et de péréquation nécessite la mise à la disposition du régisseur d'avances spéciales en sus de l'avance prévue au premier alinéa du présent article, le montant de ces avances est fixé par décision du directeur de la comptabilité publique, qui détermine également le délai dans lequel les pièces justificatives des dépenses doivent être produites pour ordonnancement par le régisseur au ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

Art. 4. — Les fonctions de régisseur de recettes et de régisseur d'avances sont confiées à un même agent, qui est nommé par arrêté du ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

Cet agent est assujetti à un cautionnement, qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée; il perçoit une indemnité de responsabilité.

Le montant du cautionnement et celui de l'indemnité sont fixés dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 5. — Le directeur de la comptabilité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1954.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,

Pour le directeur de la comptabilité publique:

Le chef de service,

ROLLES.

Régisseurs de recettes et d'avances.

Par arrêté du 29 juin 1954, M. Lebourgeois (Albert), agent contractuel du service des péréquations, a été nommé régisseur de recettes et d'avances du compte spécial « Opérations de compensation sur denrées et produits divers ».

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 28 juin 1954, M. Chatel (Henri), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, sous-directeur à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, en vue d'exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du fonds de garantie des victimes d'accidents d'automobiles.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 28 juin 1954, M. Raquin (Henri), opérateur mécanographe de 1er échelon à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, en vue d'y exercer les fonctions de chef d'atelier des manufactures.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er avril 1954.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 11 juin 1954, M. Milon (René), adjoint administratif de classe exceptionnelle à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est maintenu en service détaché auprès de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics, pour une nouvelle période de cinq ans.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er avril 1954.

Contributions directes et cadastre.

Par arrêté en date du 11 juin 1954, M. Le Masson (Olivier-Georges), inspecteur central de 2e catégorie des contributions directes, en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour servir en Afrique équatoriale française, a été maintenu dans cette position, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1954.

Contributions indirectes.

Par arrêté en date du 11 juin 1954, M. Gerbes (François-Etienne-Louis), inspecteur de 1re classe des contributions indirectes, a été placé, à compter du 6 août 1952 et pour une période maximum de cinq ans, en service détaché auprès du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, en qualité de directeur des contributions indirectes du ministère des finances du Cambodge.

Corps de contrôle des assurances.

Par arrêté en date du 30 juin 1954, M. Labrousse (Jean), commissaire contrôleur général des assurances de 1re classe, chef du corps de contrôle au ministère des finances, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1954, par application des dispositions de l'article 4, premier paragraphe, du code des pensions de retraite.

Par un arrêté en date du 30 juin 1954, M. Raillard (Joseph), commissaire contrôleur général des assurances de 2e classe au ministère des finances, a été, à compter du 1er juillet 1954, nommé commissaire contrôleur général des assurances de 1re classe, chef du corps de contrôle des assurances sociales, en remplacement de M. Labrousse, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Enregistrement et domaines.

Par arrêté en date du 11 juin 1954, M. Constant (Raphaël-Léon), inspecteur receveur de 1re classe de l'enregistrement et des domaines, a été placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir à Madagascar, pour une période maximum de cinq ans, à compter du jour de son embarquement.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 28 juin 1954, M. Dehez (Eucher-Roger), receveur particulier des finances, en service détaché pour exercer les fonctions de chef de la comptabilité générale, agent comptable de la caisse nationale de crédit agricole, a été maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêté du 11 juin 1954, Mlle Richon (Lucienne), agent de recouvrement du Trésor de 4e échelon, est placée en service détaché auprès du ministère de la défense nationale et des forces armées, en vue d'exercer des fonctions au service financier de la mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées, pour une période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er février 1954.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté en date du 11 juin 1954, M. Deviolaine (Emile-Léon-Michel), ingénieur en chef de 3e classe des manufactures de l'Etat, placé en disponibilité au titre des articles 117 et 118 (alinéa 1er) de la loi du 19 octobre 1946, a été maintenu, sur sa demande, dans cette position pour une dernière période de trois ans, à compter du 1er avril 1954.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Echelonnement indiciaire des ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 10 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 53-1218 du 9 décembre 1953 relatif à la revision de plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mars 1950 fixant les traitements applicables, à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950, à diverses catégories de fonctionnaires du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les indices de traitement des ingénieurs des travaux publics de l'Etat fixés par l'arrêté susvisé du 17 mars 1950 sont modifiés comme suit:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES
Ingénieur des travaux publics de l'Etat.	Classe exceptionnelle.	475
	1re classe.....	450
	2e classe.....	420
	3e classe.....	390
	4e classe.....	360
Ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat.	1re classe.....	330
	2e classe.....	300
	3e classe.....	275
	4e classe.....	250
Elève ingénieur.....	.....	225

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er octobre 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
BERNARD BECK.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 12 mars 1946 portant création d'une régie d'avances auprès du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, modifié et complété par l'arrêté du 15 mars 1948;

Vu le décret n° 54-135 du 5 février 1954 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses et la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, au budget des établissements publics nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu le décret n° 53-444 du 15 mai 1953 relatif à l'indemnité forfaitaire pour sujétions diverses et responsabilités à allouer au caissier payeur de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale),

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale au secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Salaires des personnels auxiliaires qui entrent au service de l'administration ou le quittent en cours de mois;

Secours urgents accordés par les services des œuvres sociales dans la limite d'un montant maximum de 15.000 F par bénéficiaire;

Avances sur frais de mission: frais de transport et indemnités de mission (à l'exclusion des avances sur indemnités de mission à l'étranger pouvant être perçues chez un agent payeur spécial ou un agent percepteur des chancelleries diplomatiques et consulaires), lorsque ces dépenses ne peuvent supporter les délais normaux d'ordonnancement;

Frais de mission, lorsqu'il n'a pas été consenti d'avances sur ces frais;

Menues dépenses et dépenses urgentes des œuvres sociales, de fonctionnement et de matériel et dépenses accidentelles, dans la limite prévue pour les achats sur simple facture.

Art. 2. — Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à trois millions de francs.

Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de cette avance doivent être remises à l'ordonnateur dans le délai maximum d'un mois à compter de la date des payements.

Art. 3. — Le régisseur d'avances est nommé par arrêté du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

Il est assujetti à un cautionnement qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée. Le montant de ce cautionnement est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Il perçoit l'indemnité de responsabilité prévue par l'arrêté du 12 septembre 1952, à moins qu'il ne soit soumis aux dispositions du décret n° 53-444 du 15 mai 1953.

Art. 4. — Les arrêtés du 12 mars 1946 et du 15 mars 1948 sont abrogés.

Art. 5. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale au secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1954.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,
Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics
et à l'aviation civile et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 15 juin 1954, M. Benoit (Robert), caissier payeur, est nommé régisseur d'avances du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale au secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 11 juin 1954, M. Fischer, inspecteur général des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 6 juillet 1954, de la 22e inspection générale des services des ponts et chaussées, en remplacement de M. Soleil, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 11 juin 1954, M. Batsch, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées au service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Seine, a été chargé, à compter du 16 juin 1954, de l'arrondissement Ouest de ce service, en remplacement de M. Paoli, appelé à d'autres fonctions.

Liste d'admissibilité à l'école nationale des ponts et chaussées.

A la suite de la première partie des épreuves du concours ouvert en 1954 pour l'admission des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat comme ingénieurs élèves à l'école nationale des ponts et chaussées, ont été déclarés admissibles:

MM. Couraud, Dussine, Vauday.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 4 juin 1954, un crédit de 30 millions de francs, provenant de fonds de concours, a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1954:

Chap. 51-60. — Grands travaux d'hydraulique et d'équipement agricoles, 30 millions de francs.

Délégations de signatures.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 2 du décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Etienne Dauthy, directeur adjoint chargé des fonctions de chef du service de l'administration générale et du personnel de l'administration centrale, est autorisé à signer, au nom du ministre de l'agriculture, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, les lettres d'avis et extraits d'ordonnances, les ordres de recettes, titres de perception et toutes pièces comptables concernant le budget de l'agriculture.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dauthy, M. Guedron, sous-directeur, et M. Nottret, chef du bureau de l'ordonnancement, sont autorisés à signer, au nom du ministre de l'agriculture, les documents susindiqués.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1954.

ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;
Vu l'article 2 du décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 25 juin 1954 portant délégation d'attribution;
Vu l'arrêté du 25 juin 1954 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous engagements de dépenses jusqu'à un maximum de 30 millions de francs, ainsi que tous actes ou décisions, y compris les états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 23 avril 1898, à l'exception:

1° Des décrets;
2° Des arrêtés interministériels allouant des indemnités;
3° Des actes ou décisions ayant un caractère réglementaire ou de principe.

Délégation permanente est également donnée à M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, à l'effet de signer toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances, tous ordres de recettes concernant le compte spécial « Fonds forestier national ».

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, délégation est donnée à M. Tisserand, inspecteur général des eaux et forêts, et à M. Juvanon du Vachat, conservateur des eaux et forêts, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, les titres de perception et, en ce qui concerne le compte spécial « Fonds forestier national », toutes ordonnances, avis d'ordonnances et ordres de recettes, à l'exclusion des arrêtés, actes ou décisions.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1954.

JEAN RAFFARIN.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;
Vu l'article 2 du décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 25 juin 1954 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'agriculture;
Vu l'arrêté du 25 juin 1954 chargeant le secrétaire d'Etat de la direction des affaires professionnelles et sociales,

Arrête:

Art. 1er. — M. René Larchevêque, directeur des affaires professionnelles et sociales, est autorisé à signer au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture les engagements de dépenses jusqu'à la somme de 500.000 F, ainsi que toutes ordonnances de payement sans limitation de leur montant, les lettres d'avis et extraits d'ordonnances, les ordres de recettes, titres de perception et toutes pièces comptables concernant le budget annexe des prestations familiales agricoles.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Larchevêque, MM. les administrateurs civils Jacques Charrier, sous-directeur de la mutualité agricole, et Gilbert Constant, chef de bureau des prestations familiales agricoles, sont autorisés à signer au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture les documents indiqués ci-dessus.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1954.

JEAN RAFFARIN.

Comité national consultatif interprofessionnel du lait et des produits laitiers.

Par arrêté du 28 juin 1954, M. Maurice Labet est nommé membre du comité national consultatif interprofessionnel du lait et des produits laitiers, en remplacement de M. Pierre Lanquetot qui s'est désisté de ses fonctions.

Services agricoles.

Par arrêté du 28 juin 1954, M. Bonnal (Raymond), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, est détaché pour une durée de six mois, à dater du 17 décembre 1953, auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer les fonctions de consultant auprès du service d'information technique dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture (FATIS).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 30 juin 1954 admettant un gouverneur de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;
Vu la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;
Vu le décret n° 51-480 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;
Vu le décret n° 53-711 du 9 août 1953 relatif au régime des retraites des personnels de l'Etat et des services publics, notamment l'article 4;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Combes (Georges-Jean-Louis-Marie), gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 23 juin 1954, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
ROBERT BURON.

Emplois et effectifs maxima du personnel du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer pour l'année 1954 et par territoire.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juin 1954, les emplois susceptibles d'être normalement attribués au personnel du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, ainsi que les effectifs maxima correspondants de ce personnel, compte tenu des congés, ont été fixés et répartis comme suit pour l'année 1954 dans les territoires de la France d'outre-mer:

A. — *Nombre d'emplois susceptibles d'être attribués au personnel du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer.*

Afrique équatoriale française. — Ingénieur général: 1; ingénieurs en chef: 5; ingénieurs principaux: 16; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 67; adjoints techniques: 35. Total: 124.

Afrique occidentale française. — Ingénieur général: 1; ingénieurs en chef: 15; ingénieurs principaux: 43; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 178, adjoints techniques: 52. — Total: 289.

Cameroun. — Ingénieur général: 1; ingénieurs en chef: 2; ingénieurs principaux: 11; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 45; adjoints techniques. 39. — Total: 98.

Comores. — Ingénieur ou ingénieur adjoint: 1; adjoint technique: 1. — Total: 2.

Côte française des Somalis. — Ingénieur en chef: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 7; adjoints techniques: 2. — Total: 10.

Indes. — Ingénieur principal: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 4; adjoint technique: 1. — Total: 6.

Madagascar. — Ingénieur général: 1; Ingénieurs en chef: 3; Ingénieurs principaux: 13; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 50; adjoints techniques: 60. — Total: 127.

Nouvelle-Calédonie. — Ingénieurs principaux: 2; Ingénieurs et ingénieurs adjoints: 10; adjoints techniques: 2. — Total: 14.

Océanie. — Ingénieur principal: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 2; adjoints techniques: 3. Total: 6.

Saint-Pierre et Miquelon. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints: 2; adjoint technique: 1. Total: 3.

Togo. — Ingénieur principal: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 7; adjoints techniques: 6. Total: 14.

B. — *Effectifs maxima du personnel du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer.*

Afrique équatoriale française. — Ingénieur général: 1; ingénieurs en chef: 5; ingénieurs principaux: 21; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 76; adjoints techniques: 45. Total: 148.

Afrique occidentale française. — Ingénieur général: 1; ingénieurs en chef: 15; ingénieurs principaux: 50; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 200; adjoints techniques: 60. Total: 326.

Cameroun. — Ingénieur général: 1; ingénieurs en chef: 2; ingénieurs principaux: 11; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 55; adjoints techniques: 54. Total: 123.

Comores. — Ingénieur ou ingénieur adjoint: 1; adjoint technique: 1. — Total: 2.

Côte française des Somalis. — Ingénieur en chef: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 9; adjoints techniques: 4. — Total: 14.

Indes. — Ingénieur principal: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 4; adjoint technique: 1. Total: 6.

Madagascar. — Ingénieur général: 1; ingénieurs en chef: 4; ingénieurs principaux: 16; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 60; adjoints techniques: 66. Total: 147.

Nouvelle-Calédonie. — Ingénieurs principaux: 2; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 10; adjoints techniques: 2. Total: 14.

Océanie. — Ingénieur principal: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 2; adjoints techniques: 3. Total: 6.

Saint-Pierre et Miquelon. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints: 3; adjoint technique: 1. Total: 4.

Togo. — Ingénieur principal: 1; ingénieurs et ingénieurs adjoints: 9; adjoints techniques: 7. Total: 17.

Emplois et effectifs maxima du personnel du cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer pour l'année 1954 et par territoire.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juin 1954, les emplois susceptibles d'être normalement attribués aux officiers de port du cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer ainsi que les effectifs maxima correspondants de ce personnel, compte tenu des congés, ont été fixés et répartis comme suit pour l'année 1954 dans les territoires de la France d'outre-mer:

A. — *Nombre d'emplois susceptibles d'être attribués aux officiers de port du cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer.*

Afrique occidentale française. — Capitaines: 4; lieutenants. 8 Total: 12.

Afrique équatoriale française. — Capitaine: 1; lieutenants. 3, Total: 4.

Cameroun. — Lieutenants: 2; capitaine. 1. Total: 3.

Côte française des Somalis. — Capitaine: 1. Total: 1.

Madagascar. — Capitaines: 4; lieutenants: 4. Total: 8.

Nouvelle-Calédonie. — Capitaine: 1. Total: 1.

Océanie. — Capitaine: 1. Total: 1.

Saint-Pierre et Miquelon. — Lieutenant: 1. Total: 1.

B. — *Effectifs maxima du personnel du cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer.*

Afrique occidentale française. — Capitaines: 4; lieutenants: 8. Total: 12.

Afrique équatoriale française. — Capitaine: 1; lieutenants: 3. Total: 4.

Cameroun. — Capitaine: 1; lieutenants: 3. Total: 4.

Côte française des Somalis. — Capitaine: 1. Total: 1.

Madagascar. — Capitaines: 4; lieutenants: 4. Total: 8.

Nouvelle-Calédonie. — Capitaine: 1. Total: 1.

Océanie. — Capitaine: 1. Total: 1.

Saint-Pierre et Miquelon. — Lieutenant: 1. Total: 1.

Délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions de l'Etat, notamment son article 51 prévoyant que la concession des pensions est effectuée par arrêté conjoint du ministre dont relève le fonctionnaire intéressé et du ministre des finances;

Vu le décret du 21 avril 1950 organisant la caisse de retraites de la France d'outre-mer, notamment en son article 36 prévoyant que pour les arrêtés de concession de pensions de cet organisme la signature du ministre de la France d'outre-mer peut être déléguée au directeur du personnel;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Tallec (Jacques-Victor-François), gouverneur hors classe de la France d'outre-mer, directeur du personnel, est autorisé à signer, au nom et par délégation du ministre, les arrêtés portant concession, revision et annulation des pensions de l'Etat et de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Le présent arrêté sera inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer

Fait à Paris, le 20 juin 1954.

ROBERT BURON.

Géologues.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juin 1954, ont été constatés dans les conditions ci-après, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, les avancements au 2e échelon du grade de géologue principal de 4e classe de la France d'outre-mer de MM. Tessier (Fernand) et Blanchot (André), géologues principaux de 4e classe, 1er échelon:

M. Tessier pour compter du 1er novembre 1953 (rappels pour services militaires épuisés pour avancement en échelon).

M. Blanchot pour compter du 1er juillet 1954.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 17 juin 1954, M. Frontard, inspecteur général de 1re classe des ponts et chaussées, a été placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française, à compter du 27 mai 1954, pour une durée approximative d'un mois, en vue de rechercher le règlement des litiges survenus dans l'exécution de travaux publics au Tchad.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

(*Embarquement à partir du 1er août 1954.*)

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient embarquer en juillet 1954, et qui ont reçu des ordres à cet effet, rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront dès notification soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administratif (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière; le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pouvant avoir lieu par voie maritime ou aérienne, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille. Les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement, appuyées de toutes pièces justificatives, seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir à Madagascar.

M. Julien (Pierre).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Coindard (Henri).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Couder (Paul).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française,

M. Perroud (André) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Côte française des Somalis.

M. Lebouc (Philippe).

TRAVAUX PUBLICS, MINES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et des adjoints techniques.

Pour servir en Afrique équatoriale française,

M. Mercadier (Louis) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique occidentale française,

M. Assogbavi (Michel) (rejoindra immédiatement).
M. Bailleul (Pierre) (rejoindra immédiatement).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Sociétés mutualistes et institutions de prévoyance.

Par arrêté interministériel du 12 juin 1954, ont été approuvées les modifications apportées aux articles 43 et 47 des statuts de la Société mutualiste des fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans le département de la Guyane française.

Par arrêté du 18 juin 1954, ont été approuvés les statuts modifiés de l'institution de prévoyance de la Société anonyme des fonderies, laminoirs et ateliers de Biache-Saint-Vaast, 28, rue Saint-Paul, Paris (4e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946 et qui prend le nom « Institution de prévoyance des fonderies, laminoirs et cimenteries de Biache-Saint-Vaast ».

Par arrêté du 18 juin 1954, ont été approuvés les statuts modifiés de l'institution de prévoyance des cadres de la Société des docks ardennais, 22, avenue Gustave-Gailly, à Charleville (Ardennes), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Délégation de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 31 décembre 1946 nommant Mme Girard (Fernande) directeur de l'administration générale et du personnel;
Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 23 octobre 1947 fixant les attributions des directions de l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;
Vu l'arrêté du 19 juin 1954 portant délégation de signature à Mme Girard (Fernande), directeur de l'administration générale et du personnel,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Ferrier (Marcel), sous-directeur, et à Mme Datain (Simone), administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction de l'administration générale et du personnel, à l'effet de signer toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, toutes pièces comptables concernant le budget du ministère du travail et de la sécurité sociale.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ferrier et de Mme Datain, M. Bader (Edouard) et M. Bourgeois (Pierre), administrateurs civils, sont autorisés à signer les ordonnances ou pièces énumérées à l'article 1er.

Fait à Paris, le 25 juin 1954.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

Décret du 30 juin 1954 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1954, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du logement et de la reconstruction, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 15 décembre 1953 portant que la promotion ci-après est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu, à titre exceptionnel, au grade d'officier de la Légion d'honneur:

M. Spinetta (Adrien), directeur au ministère du logement et de la reconstruction. Chevalier du 9 août 1948. Titres exceptionnels.

Décrets du 30 juin 1954 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du logement et de la reconstruction,
Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;
Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;
Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Fouan (Marcel), conseiller d'Etat, chargé de la coordination des services du ministère du logement et de la reconstruction, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés ou décisions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Bonnome (Camille), inspecteur général, chargé des fonctions de chef du service de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bonnome (Camille), inspecteur général chargé des fonctions de chef du service de l'inspection générale, cette délégation est étendue à M. Dinet (Philippe), inspecteur général.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Gayet (Léon), chef du service juridique et financier, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions, et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gayet (Léon), cette délégation est étendue à M. Delage (Robert), sous-directeur.

Art. 4. — Le ministre du logement et de la reconstruction est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 19 juin 1954, et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du logement et de la reconstruction,
MAURICE LEMAIRE.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du logement et de la reconstruction,
Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;
Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;
Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 21 juin 1954 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Prothin (André), directeur général de l'aménagement du territoire, délégation est donnée à:

1° M. Thiebaut (Pierre-Armand), chef de service, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, dans la limite des attributions du directeur général de l'aménagement du territoire, tous arrêtés, actes ou décisions;

2° M. Rosano (Emile), contrôleur général, chargé des groupes techniques de la voirie et des réseaux et des groupes topographiques, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

3° Mme Sialelli (Jacqueline), chef du service des projets d'aménagement et de remembrement, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Spinetta (Adrien), directeur de la construction, délégation est donnée à:

1° M. Mestre (Léo), sous-directeur, adjoint au directeur de la construction, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite des attributions du directeur de la construction, tous arrêtés, actes ou décisions;

2° M. Charlet (Pierre), sous-directeur, chargé du service des travaux, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère reglementaire ou de principe;

3° M. Fargeon (Roland), sous-directeur des groupements de reconstruction, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre, délégation est donnée à:

1° M. Benet (Gabriel), directeur, chargé des fonctions d'adjoint au directeur des dommages de guerre, commissaire du Gouvernement aux mutations de dommages de guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, dans la limite des attributions du directeur des dommages de guerre, tous arrêtés, actes ou décisions;

2° M. Ducoux (Jacques), maître des requêtes au conseil d'Etat, chargé de mission, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite des attributions du directeur des dommages de guerre, tous arrêtés, actes ou décisions;

3° M. Morin (Jacques), chef du service des dommages de guerre de la priorité nationale, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite des ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

4° M. Sabatier (Henri), inspecteur, chef du service d'évaluation des dommages de guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hauswirth (Jean), directeur de l'administration générale, délégation est donnée à:

1° M. Connet (Maurice), directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite des attributions du directeur de l'administration générale, tous arrêtés, actes ou décisions;

2° M. Binet (Pierre), sous-directeur du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 5. — Le ministre du logement et de la reconstruction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 19 juin 1954.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du logement et de la reconstruction,
MAURICE LEMAIRE.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du logement et de la reconstruction,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 23 juin 1954 portant nomination des membres du cabinet du ministre du logement et de la reconstruction,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Fernique-Nadau des Islets (Jean-François), conseiller technique, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire, an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 2. — Le ministre du logement et de la reconstruction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 19 juin 1954.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du logement et de la reconstruction,
MAURICE LEMAIRE.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du logement et de la reconstruction,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 23 juin 1954 portant nomination des membres du cabinet du ministre du logement et de la reconstruction,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Lacoste-Larevmondie (Alain), conseiller technique, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'application de la législation sur les dommages de guerre, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre du logement et de la reconstruction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 19 juin 1954.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du logement et de la reconstruction,
MAURICE LEMAIRE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budgets des établissements nationaux de bienfaisance.

Par arrêté en date du 8 mars 1954, le budget primitif de l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice pour l'exercice 1954 est fixé, en recettes et en dépenses, à 203.140.232 F.

Par arrêté en date du 8 mars 1954, le budget primitif de l'asile national Vacassy pour l'exercice 1954 est fixé, en recettes et en dépenses, à 757.000 F.

Exploitation des sources d'eaux minérales.

Par arrêté en date du 12 juin 1954, sont renouvelées, pour une durée de trente années, dans les conditions de captage et d'analyse résultant de l'autorisation du 31 juillet 1906, l'exploitation et la vente de l'eau minérale de la source dite « Great Source », située sur le territoire de la commune de Contrexéville (Vosges).

Date des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude du premier degré à l'enseignement général des enfants sourds-muets.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juin 1954: page 5953, 1re colonne, deuxième visa, au lieu de: « Vu l'arrêté du 13 avril 1946 modifié..., etc. », lire: « Vu l'arrêté du 23 avril 1946 modifié..., etc. ».

Date des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical des enfants aveugles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juin 1954: page 5953, 2e colonne, deuxième visa, au lieu de: « Vu l'arrêté du 25 avril 1946 modifié..., etc. », lire: « Vu l'arrêté du 23 avril 1946 modifié..., etc. ».

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 29 juin 1954, M. le docteur Cenac-Thaly, médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique départemental d'Evreux (Eure), non installé, est nommé, en la même qualité, dans l'intérêt du service, à l'hôpital psychiatrique départemental Sainte-Catherine à Yzeure (Allier), en remplacement de M. le docteur Doussot, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Cabinet du ministre.

Le ministre des affaires marocaines et tunisiennes,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des affaires marocaines et tunisiennes:

Directeur du cabinet.

M. Augustin Jordan, conseiller des affaires étrangères.

Conseiller technique.

M. Jean Sabatier, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Chef adjoint du cabinet, chargé des relations parlementaires.

M. Jacques Richard.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 19 juin 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1954.

CHRISTIAN FOUCHET.

Délégation de signature.

Le ministre des affaires marocaines et tunisiennes,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 28 juin 1954 fixant la composition du cabinet du ministre des affaires marocaines et tunisiennes,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Augustin Jordan, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre des affaires marocaines et tunisiennes tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1954.

CHRISTIAN FOUCHET.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 6 juillet 1954.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote du projet de loi (n° 1169) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'industrie des assurances. (N° 7809. — M. Henri Lacaze, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à faire bénéficier des dispositions de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des internés et déportés de la Résistance, les Alsaciens et Lorrains réfractaires à l'incorporation dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes ou déserteurs de ces formations ainsi que leur famille (vote au scrutin public, à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale). (N°s 7002, 8014. — M. Pelire, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier. (N°s 7969-8246-8261-8337-8376. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi (n° 7988) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention signée à Paris le 1er juillet 1953 pour l'établissement d'une organisation européenne pour la recherche nucléaire. (N°s 8648-8726. — M. Marcel Naegelen, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier. (N°s 7969-8246-8261-8337-8376. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

(81 membres au lieu de 83.)

Supprimer les noms de MM. Buron et André Monteil.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Blachette, Caliot (Olivier), Castera, Catoire, Catrice, Mmes Degrond, Eslachy, MM. Evrard, Hugues (André) (Seine), Levacher, Mabrut, Naroun Amar, Mme Poinso-Chapuis.

Excusés. — MM. Gazier, Godin, Marcellin, Ramonet, Coirre.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Bouhey (Jean), Chambrun (de), Frugier, Grunitzki, Isorni, Kriegel-Valrimont, Laurens (Camille) (Cantal), Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Rosenblatt, Schuman (Robert) (Moselle), Vendroux.

Excusés. — MM. Billotte, Le Bail, Jules Moch, Naegelen, Fonlupt-Esperaber.

Suppléants. — MM. Mora (de M. Billoux), Fourvel (de M. Bonte), Mme Péri (de M. Cachin), MM. Palinaud (de M. Giovoni), Raymond-Laurent (de M. Schneiter).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Billat, Bricout, Cavelier, Charpentier, Fourvel, Guitton (Antoine) (Vendée), Ihuel, Laborbe, Lambert (Lucien), Lucas, Méhaignerie, Paul (Gabriel), Pelleray, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Tricart.

Excusé. — M. Vassor.

Suppléants. — MM. Elain (de M. Bapst), Salliard du Rivault (de M. Boscary-Monsservin), Le Cozannet (de M. Lalle), Delabre (de M. Rincent), Castera (de M. Waldeck Rochet), Lefèvre (de M. Rousselot).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Baurens, Castera, Delbez, Delcos, Gau, Gourdon, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Liquard, Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Monin, Paternot, Plantevin, Mme Roca, MM. Seynat, Souquès (Pierre), Sourbet, Toublanc.

Excusés. — MM. Fabre, Guichard, Guille, Lalle, Tourné, Verneuil.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Barrot, Fredet (Maurice), Frugier, Guislain, Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Notebart, Mme Poinso-Chapuis, MM. Prion, Regaudie, Mme Roca.

Excusés. — MM. Béné, Jean Cayeux, Coirre, Savale.

Suppléant. — M. Plantevin (de M. de Montgolfier).

Commission des finances.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Cristofol, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Le Roy Ladurie, Pineau, Tinguy (de), Tourtaud.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Genton, Guille, Solinhac, Wagner.

Excusés. — MM. Fonlupt-Esperaber, Pantaloni.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Benbahmed (Mostefa), Bourgeois, Briffod, Chamant, Cherrier, Defos du Rau, Félice (de), Gautier, Girard, Gourdon, Gravoille, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze (Henri), Laforest, Lefranc, Mamadou Konaté, Mignot, Moatti, Montillot, Moro Giafferri (de), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Rabaté, MM. Rolland, Salliard du Rivault, Silvandre, Wasmer.

Suppléants. — MM. Bricout (de M. Carlini), Delcos (de M. Coudert), Seynat (de M. Dassault), Lenormand (de M. Alphonse Denis), Evrard (de M. Depreux), Pantaloni (de M. Fourcade), H. Ducos (de M. Galy-Gasparou), Michel Mercier (de M. Halbout), Bayrou (de M. Haumesser), Mancey (de M. Malon), Delabre (de M. Minjoz), Plantevin (de M. Tracol).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Aubame, Bissol, Bouret (Henri), Cermolacce, Coudray, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Fouyet, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Le Cozannet, Michaud (Louis) (Vendée), Rousseau, Signor.

Excusé. — M. Pantaloni.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Barbier, Benoit (Alcide), Bichet (Robert), Fouyet, Le Cozannet, Le Sénéchal, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Peytel, Regaudie, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Serafini, Sibué, Souquès (Pierre), Sourbet.

Excusés. — MM. Auban, Moynet.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bénard (François), Bichet (Robert), Catoire, Couston (Paul), Deixonne, Desgranges, Mme Duvernois, MM. Elain, Furaud, Goudoux, Lacombe, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Paquet, Peytel, Pradeau, Roucaute (Gabriel), Salliard du Rivault, Sauvage, Sibué, Sion.

Suppléant. — M. Perrin (de M. Valabrègue).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 7 juillet 1954, à dix heures et à dix heures trente (local de la commission des finances) :

A dix heures.

I. — Scrutins pour l'élection du président, du troisième vice-président et du troisième secrétaire.

A dix heures trente.

II. — Désignation de rapporteurs spéciaux, de membres de sous-commissions et d'organismes extraparlementaires en remplacement de commissaires nommés ministres.

III. — Rapport (n° 6163) et rapport supplémentaire (n° 8410) faits par M. Deixonne au nom de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi (n° 3072) de M. Bèche et plusieurs de ses collègues tendant à assurer le fonctionnement de la caisse nationale des lettres. — M. Simonnet, rapporteur pour avis.

IV. — Projet de loi (n° 8635) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° la convention et le protocole annexé, signés à Paris le 31 décembre 1953 entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune; 2° la convention et le protocole annexé, signés également à Paris, le 31 décembre 1953, entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions. — M. le rapporteur général.

V. — Rapport (n° 8281) fait par M. Deboudt au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi (n° 4776) relatif aux droits et aux obligations des officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps. — M. Pineau, rapporteur pour avis.

VI. — Rapport supplémentaire (n° 8420) de M. Minjoz fait au nom de la commission de la justice sur le projet de loi (n° 2326) portant statut de la magistrature. — M. Gardey, rapporteur pour avis.

VII. — Rapport (n° 4834) fait par Mme Francine Lefebvre au nom de la commission du travail sur la proposition de loi (n° 3171) de Mme Francine Lefebvre et plusieurs de ses collègues portant intégration, dans les cadres des contrôleurs des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre, des agents temporaires contractuels remplissant au ministère du travail et de la sécurité sociale les fonctions de contrôleur spécial de la main-d'œuvre nord-africaine. — M. le rapporteur général, rapporteur pour avis.

VIII. — Rapport (n° 7858) fait par M. Titeux sur le projet de loi et la proposition de résolution (n°s 4912 et 5757) modifiant les articles 2 et 4 de la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

IX. — Rapport (n° 7973) fait par M. Viatte au nom de la commission du travail sur la proposition de loi (n° 7066) de M. Bignon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux caisses artisanales d'allocations vieillesse d'accorder des remises de majoration de retard. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

X. — Rapport (n° 7992) fait par M. Robert Coutant au nom de la commission du travail sur les propositions de loi (n°s 5160, 5693, 7706) augmentant le taux de la majoration pour tierce personne due aux invalides relevant du régime général des assurances sociales et du régime d'assurance des marins. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

XI. — Rapport supplémentaire (n° 8226) fait par M. Valentino au nom de la commission du travail sur la proposition de loi (n° 8133) de M. Césaire et plusieurs de ses collègues et la proposition de résolution (n° 7968) de M. Valentino et plusieurs de ses collègues modifiant l'article 31 *xa* du livre Ier du code du travail relatif à la fixation du salaire minimum garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

XII. — Rapport (n° 8199) fait par M. Crouzier au nom de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre sur la proposition de loi (n° 7943) de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues tendant à assortir d'une clause d'indexation les titres délivrés aux sinistrés mobiliers en vertu des décrets des 9 août et 30 septembre 1953. — M. Courant, rapporteur pour avis.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de la défense nationale le mercredi 7 juillet 1954, à neuf heures trente (local de la commission n° 213) :

X *bis*. — Suite du rapport de M. Maurellet sur la proposition de résolution (n° 6601) de M. Bartolini concernant les rémunérations des agents de l'ordre technique civil du ministère de la défense nationale.

XII *bis*. — Rapport de M. Mallez sur le projet de loi (n° 8469) réglementant la colombophilie civile.

Réunion de commission du jeudi 1er juillet 1954.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 1er juillet 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à abroger la loi n° 46-2193 du 11 octobre 1946 relative à certaines conditions d'accès au diplôme d'Etat de docteur en médecine, de chirurgien dentiste et de pharmacien et à modifier l'article 360 du code la santé publique. (Nos 147, 263 et 334, année 1954. — M. Vourc'h, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'application dans les départements d'outre-mer de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre. (Nos 220 et 350, année 1954. — M. Augarde, rapporteur de la commission de la défense nationale.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et compléter la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes. (Nos 225 et 328, année 1954. — M. Monsarrat, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à fixer le statut des gérants de société au regard de la législation de sécurité sociale. (Nos 111 et 344, année 1954. — M. Maurice Walker, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale; et n° , année 1954. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Marcilhacy, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 8 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République. (Nos 238 et 372, année 1954. — M. Schwartz, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

Documents mis en distribution le jeudi 1er juillet 1954.

N° 341. — Proposition de résolution de M. Méric relative à la réforme des lois d'assistance.

N° 344 (1). — Rapport de M. Maurice Walker sur la proposition de loi tendant à fixer le statut des gérants de société au regard de la législation de sécurité sociale.

N° 351. — Projet de loi tendant à autoriser la ratification du *modus vivendi* commercial signé entre la France et le Venezuela.

N° 352. — Projet de loi autorisant la ratification du traité de commerce signé entre la France et le Salvador.

N° 357. — Projet de loi autorisant la ratification du traité de commerce signé entre la France et la République de Costa-Rica.

N° 353. — Projet de loi réglementant l'exercice de la pêche maritime dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

N° 372. — Rapport de M. Schwartz sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 8 de la loi relative à l'élection des conseillers de la République.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 30 juin 1954.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Augarde, Benhabyles Chérif, Chaintron, Chazette, Colonna, Michel Debré, Louis Gros, Léonetti, Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, Gabriel Puaux, Réveillaud, Saller, Henry Torrès, Michel Yver.

Excusés. — MM. Brizard, Marcel Plaisant.

Suppléants. — MM. Charles Durand, Le Gros, Léo Hamon, de Maupeou, Romani.

Commission des finances.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Pierre Boudet, Bousch, André Boutemy, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Fléchet, Albert Lamarque, Emilien Lieutaud, Litaise, Jean Maroger, Pellenc, Peschaud, Rogier, Alex Roubert, Sclafer, Maurice Walker.

Suppléants. — MM. Le Guyon, Primet.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Ajavon, Robert Aubé, Boisrond, Jules Castellant, Claireaux, Coupigny, Durand-Réville, Hassen Gouled, Longuet, Rivierez, Romani.

Suppléants. — MM. Julien Brunhes, Jean Bertaux, Florisson, Poisson, Ramampy, Zafimahova.

Excusés. — MM. Charles Brune, Mamadou Dia, Josse, Henri Lafleur, Motais de Narbonne, Razac, Marc Rucart.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents. — MM. Gilbert-Jules, Mahdi Abdallah, Marcilhacy, Namy, Georges Pernot.

Excusés. — MM. Beauvais, Jean Boivin-Champeaux, Gaston Charlet, Giacomoni, Jozeau-Marigné, Georges Maire, Marcel Molle.

Suppléant. — M. Georges Maurice.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale se réunira le jeudi 1er juillet 1954, à quinze heures (local n° 347):

Audition de M. le ministre de la défense nationale.

Réunions de commissions du jeudi 1er juillet 1954.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures. — Local n° 201.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 271.

Sous-commission « Crédits de défense nationale », à quinze heures. — Local n° 347.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 6 juillet 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires sociales, relative à la demande d'avis (n° 61, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle.

2. — Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur les dossiers d'élection de MM. Benon et Marche, élus par le territoire de la Haute-Volta. (N° 220, année 1954. — M. Ribéra, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du crédit agricole, artisanal et immobilier au Togo. (Nos 302, année 1953, et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur; no 62, année 1954. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du conseil du contentieux administratif du territoire du Togo sous tutelle française. (Nos 143 et 163, année 1954. — M. Pialoux, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant et complétant la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, telle qu'elle a été rendue applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. (Nos 85 et 192, année 1954. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant aux territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo la loi du 25 juillet 1952 relative au nom des enfants naturels. (Nos 107, année 1953, et 197, année 1954. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de Mlle Le Ber et M. Gervain invitant le Gouvernement, d'une part à procéder à une étude tendant à proportionner l'octroi des bourses d'enseignement secondaire, technique et supérieur outre-mer, en fonction d'une perspective des besoins et de l'offre d'emploi ultérieur, d'autre part à assurer aux diplômés, originaires des territoires d'outre-mer, une priorité dans les nominations à effectuer dans ces mêmes territoires. (Nos 32 et 199, année 1954. — M. Chastenet, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi, présentée par MM. Ranaivo, Ait Ali et Sanogo Sekou, députés, tendant à assurer l'admission à des emplois publics des personnes originaires des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, présentant les références exigées par les règlements d'administration de ces emplois. (Nos 181 et 207, année 1954 — M. Chastenet, rapporteur.)

9. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention portant création de la commission de coopération technique en Afrique, au Sud du Sahara. (Nos 170 et 219, année 1954. — M. Oudard, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Theetten, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Dardelle, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de M. Raphaël-Leygues et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à reculer la limite d'âge du concours d'entrée de l'école des pupilles de la marine et des mousses du pont et de la machine, au profit des ressortissants des pays d'outre-mer. (Nos 385, année 1953, et 205, année 1954. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de M. Marceau Dupuy et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'hygiène scolaire et universitaire à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. (Nos 139 et 206, anné 1954. — M. Marceau Dupuy, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Rencurel, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — Mme Malroux, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de M. Roclore tendant à demander au Gouvernement d'assurer d'urgence le financement nécessaire au fonctionnement de l'institut de médecine tropicale de la faculté de médecine de Paris qui, faute de ressources suffisantes, est menacé d'être définitivement fermé dans des délais très rapprochés. (Nos 115 et 215, année 1954. — M. Cornet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. le général Sicé, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de résolution, présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter l'Assemblée nationale à assurer la représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein du conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer. (Nos 195 et 204, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur; avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Jacobson, rapporteur, et no 217, année 1954, avis de la commission des affaires économiques. — M. Robert Dusseaulx, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à reviser le décret du 7 février 1940 relatif au statut des officiers citoyens français des territoires d'outre-mer. (Nos 203 et 214, année 1954. — M. le général Legentilhomme, rapporteur.)

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 29 juin 1954.

Présents: MM. Aubert, Benon, Chastenet, Dardelle, Griaule, Hazoumé, Héline, Mme Malroux. *Suppléants:* M. Héline de M. Bertrand, M. Aubert de M. Burkhardt, M. Chastenet de Mme Eboué-Tell, M. Griaule de M. Gervain, M. Dubois de M. Kamil, Mme Malroux de M. Lechani, M. P.-L. Berthaud de M. Repiquet, M. Hazoumé de S. A. R. la princesse Yukanthor.

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du mardi 29 juin 1954.

Présents: MM. Alduy, Guiter (Jean), Le Brun Kéris, Le Van Dinh, Randretsa, Repiquet, Roclore, Rogué. *Suppléants:* M. Alduy de M. Cazelles, M. Jean Guiter de M. Lhuillier, M. Le Van Dinh de M. Nguyen Khac Su, M. Repiquet de M. Audu (Jean-Bertrand).

Excusés: MM. de Bruchard, Monnet.

Assistaient en outre à la séance: M. de Cherisey, président de la fédération nationale des producteurs de fruits; M. Dujardin, secrétaire général de l'union interprofessionnelle des fruits et légumes; M. de Lacombe, secrétaire général de l'union nationale du commerce de gros des fruits et légumes; M. Rodel, président de la fédération nationale des syndicats de conserveurs de produits agricoles.

Instruction.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis), Bouda, Cazelles, Daher, Fadda, Frey, Guyard, Hazoumé, Rencurel, Rosenfeld. *Suppléants:* M. Pierre-Louis Berthaud de M. Oudard, M. Rencurel de M. Ribera.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 30 juin 1954.

Présents: MM. Bidet (André), Benon, Coquart, Dardelle, Sarraut (Omer), Schneider, Vignes. *Suppléants:* M. Coquart de M. Ba Amadou, M. Schneider de M. Bème, M. Dardelle de M. Ceran-Jérusalemy, M. Omer Sarraut de M. Delpuech, M. Vignes de M. Fontanet, M. Benon de M. Guy, M. de Guyon de M. Hamroun, M. William Bazé de M. Oudard, M. André Bidet de M. Soppo Priso.

Convocation de commission.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le vendredi 2 juillet 1954, à dix heures trente (local no 32), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Proposition de résolution (no 185, année 1954) relative à la représentation de l'Assemblée de l'Union française au conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer. Projet de rapport pour avis de M. Jacobson.

II. — Projet de plan quadriennal des territoires d'outre-mer. — Chapitre XV: les problèmes alimentaires et nutritionnels. Propositions de M. Dède, rapporteur (*suite*).

III. — Projet de plan quadriennal des départements d'outre-mer. — Chapitre XIII (titre Ier): les adductions d'eau et chapitre Ier (titre II): les salaires. — Observations et propositions de M. Bernier, rapporteur.

IV. — Recommandations de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe du 29 mai 1954 relatives à la coordination des économies européennes et d'outre-mer. — Désignation d'un rapporteur.

V. — Proposition (no 20, année 1954) relative aux crédits pour le développement de la productivité outre-mer. Projet de rapport de M. Fleury, rapporteur pour avis.

VI. — Projet de plan quadriennal des territoires d'outre-mer. — Chapitre VIII: transports et communications (l'infrastructure aéronautique). — Observations et propositions de M. Castex, rapporteur.

VII. — Proposition (no 49, année 1953) relative à l'industrialisation des espaces sahariens. — Position de la question, exposé de M. Iba Zizen.

VIII. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1954 a eu lieu à Paris (salle Pleyel), le 30 juin 1954, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:

		Série A.	Série B.
3	gagnent.....	2.000 F.	2.000 F.
2	—	2.000 F.	2.000 F.
56	—	3.000 F.	5.000 F.
00	—	3.000 F.	5.000 F.
92	—	4.000 F.	6.000 F.
43	—	5.000 F.	7.000 F.
502	—	6.000 F.	10.000 F.
737	—	8.000 F.	12.000 F.
078	—	10.000 F.	16.000 F.
078	—	12.000 F.	20.000 F.
994	—	14.000 F.	24.000 F.
467	—	20.000 F.	30.000 F.
0.819	—	30.000 F.	40.000 F.
1.078	—	30.000 F.	40.000 F.
1.064	—	30.000 F.	40.000 F.
2.323	—	40.000 F.	60.000 F.
4.876	—	40.000 F.	60.000 F.
7.746	—	40.000 F.	60.000 F.
4.241	—	60.000 F.	80.000 F.
6.410	—	60.000 F.	80.000 F.
5.297	—	60.000 F.	80.000 F.
6.273	—	80.000 F.	120.000 F.
8.938	—	80.000 F.	120.000 F.
5.021	—	80.000 F.	120.000 F.
4.764	—	100.000 F.	140.000 F.
5.940	—	150.000 F.	200.000 F.
88.660	—	200.000 F.	250.000 F.
09.189	—	200.000 F.	250.000 F.
41.322	—	200.000 F.	250.000 F.
47.383	—	200.000 F.	250.000 F.
41.118	—	200.000 F.	250.000 F.
00.073	—	200.000 F.	250.000 F.
32.179	—	600.000 F.	400.000 F.
24.791	—	600.000 F.	400.000 F.
38.099	—	600.000 F.	400.000 F.
07.517	—	1.000.000 F.	600.000 F.
96.750	—	1.000.000 F.	600.000 F.
49.916	—	1.000.000 F.	600.000 F.
57.892	—	1.200.000 F.	800.000 F.
10.950	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
44.748	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
47.536	—	2.000.000 F.	1.200.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
049.245	gagnent.....	4.000.000 F.	1.600.000 F.
243.765	—	4.000.000 F.	1.600.000 F.
045.314	—	8.000.000 F.	2.500.000 F.
194.238	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
126.225	—	15.000.000 F.	6.000.000 F.
074.143	—	25.000.000 F.	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 7 juillet 1954, à Allevard (Isère).

Ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs adjoints stagiaires des cadres extérieurs de la direction des finances du Maroc.

Un concours pour soixante emplois d'inspecteur adjoint stagiaire des cadres extérieurs de la direction des finances du Maroc s'ouvrira les 23 et 24 novembre 1954 à Rabat, Paris, et, si le nombre des candidats le justifie, dans d'autres centres de la métropole.

Ce concours est ouvert exclusivement aux candidats du sexe masculin.

La répartition est la suivante:

Administration des douanes et impôts indirects	30
Service des perceptions	7
Service des impôts urbains	19
Service de la taxe sur les transactions	4

Les candidats n'appartenant pas aux cadres de la direction des finances (secrétaires d'administration, contrôleurs et agents de poursuites) devront être titulaires de certains diplômes énumérés dans l'arrêté du directeur des finances du 14 février 1951 (outre le baccalauréat de l'enseignement secondaire, la première partie du baccalauréat en droit ou un certificat de licence ou le brevet d'études juridiques et administratives marocaines, au minimum), et être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus à la date du concours; cette limite d'âge est susceptible d'être prolongée dans certaines conditions, notamment en faveur des candidats au titre du dahir du 23 janvier 1951 (anciens combattants, victimes de la guerre, etc.) et de ceux qui ont des enfants à charge.

Sur le nombre des emplois mis au concours: vingt sont réservés aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951, douze aux secrétaires d'administration, contrôleurs des cadres extérieurs de la direction des finances et agents de poursuites, et dix aux candidats marocains bénéficiaires du dahir du 14 mars 1939.

Date de clôture des inscriptions: 12 octobre 1954.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des finances (bureau du personnel), à Rabat.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 30 juin 1954.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 ..(1)	.... ..	.... ..	360 ..	.... ..
357 65	Canada	1 $ Can.	....	.... ..	.... ..	357 60	.... ..
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	163 70	.... ..
8355 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8233 33	8271 ..	8396 ..	8358 ..	8349 ..
697 80	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	699 45	698 75
5037 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5048 ..	5043 ..
979 35	Gde-Bretagne ..	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	981 30	980 35
4894 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4902 ..	4898 ..
9214 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9230 ..	9224 ..
6784 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6769 ..	6760 ..
8017 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8098 ..	8025 ..
1002 25	Égypte	1 liv. ég.	1003 04	997 ..	1013 ..	1002 25	.... ..
56 45	Italie	100 lire.	85 022	85 60	56 45	56 45	.... ..
2786 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	2779 ..	2821 ..	.... ..	.... ..
1213 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 30	1213 50	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 50	.... ..
	Autriche	100 sch.	1346 13	1338 ..(2)	1356 ..(2)		

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1 014 00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE METALLURGIQUE DE SENELLE-MAUBEUGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.350 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 50, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 282985 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1930 — 7e série de 1.000 F.

Le tableau figurant au dos des titres prévoit pour 1954 un amortissement de 2.520 obligations.

Cet amortissement a été réalisé de la façon suivante:

1.787 titres ont été rachetés en Bourse;

733 ont été tirés au sort.

La liste ci-après comporte les numéros des 733 obligations sorties à ce tirage qui seront remboursables à 1.000 F à partir du 30 juin 1954, ainsi que les numéros des titres sortis à des tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

1.721 à 1.740 — 2 511 à 2.520 — 3.381 à 3.390 — 3.581 à 3.600 — 4.601 à 4.613 — 5.301 à 5.320 — 5.701 à 5.720 — 8.261 à 8.280 — 8.868 à 8.871 — 8.877 — 8.880 — 9.081 à 9.086 — 9.089 et 9.090 — 9.095 à 9.100 — 10.021 à 10.027 — 11.421 — 11.430 à 11.433 — 11.439 et 11.440 — 12.281 à 12.296 — 12.721 à 12.740 — 16.101 — 16.104 à 16.114 — 16.116 à 16.118 — 16.120 — 16.381 à 16.385 — 16.388 à 16.394 — 17.001 à 17.015 — 17.769 à 17.771 — 17.775 à 17.778 — 18.041 à 18.046 — 18.051 à 18.056 — 19.808 à 19.819 — 19.981 et 19.982 — 19.986 à 20.000 — 20.581 à 20.584 — 20.587 à 20.590 — 20.721 à 20.724 — 20.727 et 20.728 — 20.731 — 20.733 à 20.736 — 20.740 — 22.221 à 22.223 — 22.225 à 22.228 — 22.233 et 22.234 — 23.381 à 23.400 — 23.484 à 23.490 — 23.499 et 23.500 — 31.016 à 31.018 — 31.020 — 32.621 à 32.624 — 32.626 et 32.627 — 32.629 à 32.640 — 35.001 — 35.011 à 35.020 — 36.061 à 36.080 — 37.030 à 37.033 — 37.035 à 37.037 — 37.039 et 37.040 — 37.048 et 37.049 — 37.051 à 37.059 — 38.961 à 38.973 — 39.121 à 31.129 — 40.802 à 40.820 — 41.741 et 41.742 — 41.755 à 41.757 — 48.333 — 48.335 à 48.340 — 48.710 à 48.720 — 49.633 — 49.635 à 49.640 — 51.658 et 51.659 — 52.041 à 52.059 — 52.721 à 52.724 — 52.727 à 52.740 — 53.268 à 53.280 — 54.323 et 54.324 — 54.333 à 54.340 — 55.204 à 55.207 — 55.212 à 55.220 — 55.441 à 55.457 — 55.460 — 56.649 et 56.650 — 56.659 et 56.660 — 60.606 à 60.613 — 60.618 et 60.619 — 64.421 à 64.435 — 64.724 à 64.732 — 64.735 — 64.737 à 64.740 — 64.821 à 64.825 — 64.828 et 64.829 — 64.832 — 64.834 à 64.837 — 64.839 et 64.840 — 65.101 à 65.103 — 65.107 — 65.109 à 65.114 — 65.322 à 65.330 — 65.333 à 65.338 — 65.340 — 72.161 à 72.167 — 72.169 à 72.178 — 72.180 — 73.001 à 73.020 — 73.061 à 73.066 — 73.072 à 73.080 — 73.136 à 73.140 — 73.872 à 73.880.

Titres restant à rembourser.

Tirage de 1943.

29.875 à 29.880

Tirage de 1944.

47.428 à 47.435 — 29.881 à 29.889 47.059

Tirage de 1946.

66.314 — 66.315

Tirage de 1947.

19.916 à 19.918 — 25.585 25.587 et 25.588 — 30.337 — 48.221

Tirage de 1948.

35.676 à 35.679

Tirage de 1952.

3.681 à 3.699 — 4.955 à 4.959 — 5.061 — 7.050 et 7.051 — 7.322 à 7.324 — 7.339 — 11.420 — 15.313 — 15.318 — 16.630 à 16.636 — 17.783 à 17.789 — 19.270 à 19.274 — 23.908 — 28.173 à 28.176 — 31.161 à 31.167 — 34.361 à 34.377 — 35.532 — 39.062 et 39.063 — 45.621 — 47.915 — 49.792 et 49.793 — 53.880 — 53.893 à 53.897 — 54.707 à 54.712 — 57.050 — 57.058 à 57.060 — 63.358 — 66.441 — 66.444 à 66.447 — 66.451 — 66.455 à 66.460 — 67.010 — 67.516 — 68.161 — 68.177 — 73.352 et 73.353 — 73.823 et 73.824 — 73.831 à 73.835.

L'IMMOBILIERE de l'ENERGIE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

R. C.: Seine n° 281471 B.

Obligations de 1.000 F 6 0/0 1939.

Amortissement 1954.

1° **346 obligations rachetées et amorties;**

2° **Liste numérique:** *a*) **des 364 obligations sorties au tirage du 17 juin 1954, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 1er août 1954, avec le coupon du 1er février 1955 attaché, à 1.000 F;** *b*) **des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1954 et restant à présenter au remboursement.**

NOTA. — Les nombres placés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance de remboursement.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
151 à 160	54	12.241 à 12.250	46
441 à 450	54	12.981 à 12.990	54
1.251 à 1.260	54	13.311 à 13.320	54
2.061 à 2.070	54	14.201 à 14.210	54
2.721 à 2.730	54	14.801 à 14.810	54
3.871 à 3.880	54	15.001 à 15.010	54
4.671 à 4.680	54	16.121 à 16.130	54
4.911 à 4.920	54	16.981 à 16.990	54
5.101 à 5.110	54	17.621 à 17.630	54
6.241 à 6.250	54	18.221 à 18.230	54
6.901 à 6.910	54	18.901 à 18.910	54
7.481 à 7.490	47	19.161 à 19.170	54
7.631 à 7.640	54	20.211 à 20.220	54
8.311 à 8.320	54	20.881 à 20.890	54
8.781 à 8.790	54	21.273 à 21.277	46
9.001 à 9.010	54	21.481 à 21.490	54
10.011 à 10.020	54	22.237 à 22.240	54
10.526	47	22.251 à 22.260	54
10.781 à 10.790	54	23.181 à 23.190	54
11.461 à 11.470	54	24.351 à 24.360	54
12.191 à 12.200	54		

L'ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: AVENUE EDOUARD-VAILLANT, A COMMENTRY (ALLIER)

Registre du commerce: Montluçon n° 10310.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 98 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er septembre 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/4 0/0 1931
DE LA
Société d'éclairage et de force par l'électricité à Paris.

Amortissement 1954.

1° 340 obligations rachetées et amorties;

2° Liste numérique: *a*) **des 574 obligations sorties au tirage du 14 juin 1954, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 15 août 1954 avec le coupon du 15 février 1955 attaché, à 997 F,** comportant, outre le capital net de l'obligation (996,40 F), la fraction de franc reportée des coupons nos 45 et 46 mis en payement le 15 février 1954, soit 0,30 F, le tout arrondi au franc supérieur; *b*) **des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1954 et restant à présenter au remboursement.**

NOTA. — Les nombres placés dans la colonne en regard des numéros des obligations indiquent l'année d'échéance de remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
456 à 465	52	7.497 à 7.500	53
883	54	7.562 et 7.563	53
1.005 à 1.010	52	7.564	53
1.031 à 1.039	52	7.771 à 7.780	54
1.081 à 1.090	54	7.804 à 7.808	54
1.121 à 1.124	53	7.827 à 7.830	53
1.128	53	7.855 à 7.860	54
1.132 à 1.135	53	7.938 à 7.940	53
1.217 à 1.221	53	7.971 à 7.980	53
1.292 à 1.297	53	7.992 à 7.995	53
1.302	53	8.064	53
1.308 à 1.311	53	8.112 à 8.113	54
1.811	52	8.189	2/46
1.826	54	8.961 à 8.970	53
1.918 à 1.920	54	9.171	53
2.072	2/46	9.281 à 9.283	54
2.131 à 2.135	53	9.287 et 9.288	54
2.251 à 2.258	54	9.310	54
2.431 à 2.440	54	9.311 à 9.316	52
2.593 à 2.602	53	9.551 à 9.558	53
3.003	53	9.564 à 9.568	53
3.272	52	9.611 à 9.620	54
3.733 à 3.740	52	9.941	52
4.008	52	9.991	52
4.117 à 4.121	54	9.995	52
4.137 à 4.138	53	10.081 à 10.090	53
4.413 à 4.420	53	10.111 à 10.120	53
4.421 à 4.430	53	10.406 à 10.410	52
4.434 à 4.440	54	10.821 à 10.830	53
4.441 à 4.445	54	10.941 à 10.950	53
4.454 à 4.460	54	11.081 à 11.090	54
4.611 à 4.620	54	11.111 à 11.120	54
4.728 et 4.729	53	11.131 à 11.140	54
4.801 à 4.809	54	11.141 à 11.150	53
4.821 à 4.830	54	11.151 à 11.160	53
4.831 à 4.834	54	11.171 à 11.180	53
4.981	52	11.191 à 11.200	53
4.990	53	11.201 à 11.210	54
5.242 à 5.250	54	11.211 à 11.220	54
5.251 à 5.256	54	11.391 à 11.400	54
5.258 à 5.260	54	11.481 à 11.490	54
5.651	53	11.491 à 11.500	54
5.718 à 5.720	54	12.651	54
5.994	54	12.775	54
6.018	2/46	13.024	53
6.105 à 6.109	54	13.026	53
6.125 à 6.129	54	13.028 et 13.029	53
6.123 et 6.124	53	13.202 à 13.206	54
6.541	54	13.351 à 13.354	53
6.547 à 6.550	54	13.831 à 13.840	54
6.551	54	14.881 à 14.890	53
6.556 à 6.560	54	15.061 à 15.070	54
6.571 à 6.580	54	15.251 à 15.260	53
6.681 à 6.685	54	15.281 à 15.290	53
6.766	54	15.812 à 15.816	53
6.871 à 6.876	53	15.851 à 15.853	54
6.892 à 6.896	53	15.855 à 15.858	54
7.021 à 7.024	54	16.171 à 16.178	54
7.027 à 7.030	54	16.633 et 16.634	54
7.491	53	16.886	52
7.495	53	17.091 à 17.100	54
17.111 à 17.120	54	18.591 à 18.600	54
17.151 à 17.160	54	19.251 à 19.260	54
17.241 à 17.250	54	19.311 à 19.320	54
17.251 à 17.260	54	19.481 à 19.490	54
17.671 à 17.680	54	19.631 à 19.640	54
17.681 à 17.690	54	19.641 à 19.650	54
17.691 à 17.700	54	19.651 à 19.660	54
17.701 à 17.710	54	19.661 à 19.670	54
17.711 à 17.720	54	19.671 à 19.680	54
17.741 à 17.750	54	19.701 à 19.710	54
17.851 à 17.860	54	19.711 à 19.720	54
18.121 à 18.130	54	19.721 à 19.730	54
18.151 à 18.160	54	19.731 à 19.740	54
18.331 à 18.340	54	19.751 à 19.760	54
18.561 à 18.570	54		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 1/4 0/0 1942
DE LA
Société andelysienne d'électricité.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F (émission 1942) de la Société andelysienne d'électricité sont informés que l'amortissement du 15 juillet 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 15 juillet 1953.

471 à 475 — 502 — 906 — 1.201 à 205 — 1.546 à 550 — 1.871 à 875 — 2.591 à 593 — 2.858 à 860 — 3.501 et 502 — 3.818 à 820 — 4.246 à 250 — 4.381 à 385.

Ateliers de Forge et d'Estampage de Vieux-Condé

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 48 A 54, RUE HENRI-DURRE, A VIEUX-CONDE (NORD)
R. C. : Valenciennes n° 12192.

Obligations de 1.000 F 4 1/4 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 64 obligations amorties au septième tirage (9e amortissement) effectué le 11 juin 1954 (la société a racheté 6 titres pour compléter cet amortissement);

2° Des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
662 à 670	**1954**	**2.051 à 2.060**	**1953**	**2 381 à 2.390**	**1954**
961 à 969	**1954**	**2.183 à 2.190**	**1954**	**2.771 à 2.780**	**1954**
971 à 977	**1954**	**2.291 à 2.300**	**1954**		

Les obligations sorties en 1954 seront remboursables à partir du 15 juillet 1954.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS (7e)
Registre du commerce : Seine n° 214298 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 1935, la société Energie électrique du Maroc a utilisé en totalité, par le rachat en Bourse d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme de 1.260.000 F consacrée à l'amortissement de l'emprunt pour la période du 2 septembre 1953 au 1er septembre 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

SOCIETE ANONYME DE BLANCHIMENTS, TEINTURES & IMPRESSIONS

(Etablissements de Thizy, Villefranche, Roanne, A. Lafont et Eltia réunis.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 37, RUE SULLY, A LYON

R. C.: Lyon B 1090.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 108 obligations représentant la moitié de l'amortissement prévu pour le 1er août 1954.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 100 obligations représentant l'autre moitié de l'amortissement, sorties au tirage effectué le 22 juin 1954 et remboursables le 1er août 1954 à 10.030 F** (montant du remboursement du 1er août 1953 à 10.017 F majoré de la prime 1954 de 13 F), **coupons n° 5 (1er août 1955) et suivants attachés;**

2° **Des séries comprenant des obligations amorties antérieurement et non remboursées.**

1.688 à 1.775 (1952). — Remboursement à 10.000 F.
7.140 à 7.239 (1953). — Remboursement à 10.017 F.
8.203 à 8.308 (1954). — Remboursement à 10.030 F.
9.736 à 9.817 (1954). — Remboursement à 10.000 F.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 211298 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 septembre 1945 de 5.000 F nominal, la société Energie électrique du Maroc a utilisé en totalité, par le rachat en Bourse d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme de 4.100.000 F consacrée à l'amortissement de l'emprunt pour la période du 2 septembre 1953 au 1er septembre 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

BILANS

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Situation au 31 mai 1954.

ACTIF

Immeubles	373.329.227	
Amortissements	44.452.326	
		328.876.911
Matériel et mobilier		63.605.941
Installations et agencements		22.020.398
Crédit foncier, compte capital		252.187.500
Accrédités		161.931.880.657
Débiteurs divers		67.883.006
Portefeuille des effets		2.293.571.000
Effets échus et non renouvelés		1.731.545.600
Portefeuille titres		41.532.920
Espèces en caisse, banques et chèques postaux		120.141.684
Comptes d'ordre		219.724.648.445
Résultats		»
		386.577.974.062

PASSIF

Capital social	400.000.000
Prime d'émission	163.662.500
Réserves et provisions	520.824.064
Effets des accrédités	160.825.863.970
Crédit foncier. — Billets échus	1.738.297.400
Créditeurs divers	3.204.677.683
Comptes d'ordre	219.724.648.445
Résultats	»
	386.577.974.062

Paris, le 28 juin 1954.

Le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs,
Signé: J. APPERT.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Var.

Amodiation par l'administration des mines de plomb, zinc, cuivre, argent et métaux connexes de Pic-Martin (Var).

L'administration a l'intention de procéder à l'amodiation des mines de plomb, zinc, cuivre, argent et métaux connexes situées à l'intérieur du périmètre de la concession des mines de Pic-Martin (Var), sur les territoires des communes du Cannet-des-Maures et de la Garde-Freinet, arrondissement de Draguignan, département du Var, en application des dispositions du décret n° 52-1018 du 8 septembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'amodiation à des particuliers des mines ayant fait retour à l'Etat par suite d'une renonciation ou d'un retrait.

Draguignan, le 12 juin 1954.

Le préfet,
Signé: L. OTTAVIANI.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. de Malmazet de Saint-Andéol (Jacques-Hilaire-Ernest), demeurant à Paris (17e), 18, avenue Carnot, né à Louhans (Saône-et-Loire) le 15 mai 1882, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet, pour son fils mineur Christian-Marc de Malmazet de Saint-Andéol, né à Lille (Nord) le 5 juillet 1939, de substituer à son nom patronymique celui de Egret, de manière à pouvoir légalement s'appeler Christian-Marc Egret.

M. Paul-Jérôme Florissoone-Vanheule, exploitant forestier, demeurant à Enverneu, né à Blangy-sous-Poix (somme) le 8 juillet 1926, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Florissoone-Vanheule celui de Vanheule.

M. Krebs (Bernard), né à Paris le 7 janvier 1933, domicilié à Rabat, 9 *bis*, rue de Meknès, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pommerie ou subsidiairement Krebs-Pommerie.

Mme veuve Henri Pauly, demeurant à Paris, 6, avenue Camoëns (16e), agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur Charles, né le 10 décembre 1935 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Laubry.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

La dame Heitz, divorcée Lehmann, demeurant à Strasbourg, rue des Dentelles, chez Mme Klugheriz, demanderesse, représentée par Me Bollecker, avocat à Strasbourg, actionne le sieur Bowles P. Rosewell, ancien lieutenant d'aviation, adresse actuelle inconnue, en faisant valoir que le 21 septembre 1950, sur le territoire de la commune d'Eckbolsheim, la demanderesse a été renversée par la voiture automobile du défendeur et a eu des conséquences très graves pour la dame Heitz, et conclut:

Qu'il plaise au tribunal:

Dire et juger que le sieur Bowles est responsable de l'accident dont a été victime la demanderesse le 21 septembre 1950, près de Wolfisheim;

Dire et juger que depuis 1953 - début 1954 l'état de la victime dame Heitz s'est aggravé, en conséquence, condamner le défendeur à verser à la demanderesse une indemnité fixée provisoirement à la somme de 3.000.000 (trois millions de francs);

Condamner le défendeur en tous les frais et dépens, déclarer le jugement à intervenir exécutoire par provision au besoin contre caution.

La demanderesse assigne le défendeur à comparaître, représenté par un avocat inscrit au tableau du tribunal ci-après désigné, au jour et à l'heure fixés pour le débat oral, soit le jeudi 21 octobre 1954, à onze heures du matin, devant la quatrième chambre civile du tribunal de première instance de Strasbourg, chambre 45.

Le présent extrait de l'acte introductif est publié aux fins de signification par voie de notification publique.

Strasbourg, le 22 juin 1954.

Le greffier de la quatrième chambre civile,
MERTZRISEN.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
R. C.: Seine n° 18352.

Avis aux porteurs d'obligations.

MM. les porteurs d'obligations 6 0/0 1951 de 350 millions de francs de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont informés qu'il sera procédé le 6 juillet 1954, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 56 obligations de 100.000 F qui doivent être amorties le 1er septembre 1954.

Le conseil d'administration.

Société anonyme des Etablissements Claude Boucher

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: RUE CLAUDE-BOUCHER, COGNAC (CHARENTE)
Registre du commerce: Cognac 126.

Les obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F nominal, émises en août 1944, numéros compris entre 1 et 5000, démunies de coupons et restant en circulation seront échangées, titre pour titre, sans conformité de numéros, contre de nouvelles obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F nominal, numérotées à partir de 5001, coupon annuel n° 11 à l'échéance du 10 mars 1955 et suivants attachés.

Cet échange s'effectuera à partir du 5 juillet 1954, aux guichets des sièges et agences en France des établissements suivants:

Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris;
Crédit de l'Ouest, 13, boulevard Haussmann, Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juin 1954: page 5839, 1re colonne, au lieu de: « Société anonyme au capital de 1.500.000.000 de francs », lire: « Société anonyme au capital de 1.050.000.000 de francs ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

28 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Comice agricole du canton de Salignac.** But: récompenser les agriculteurs méritants après expertise de leurs fermes ou de leurs champs ou de leurs produits avec des sommes recueillies soit dans les budgets commerciaux, soit par les cotisations des membres. Siège social: mairie de Salignac (Dordogne).

1er juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Société de chasse du Dorion.** But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: chez le président, à Charency-Vezin (Meurthe-et-Moselle).

1er juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Centre familial social rural de Ceaux-d'Allègre.** But: aide matérielle et morale à toutes les œuvres privées d'action familiale et sociale. Siège social: chez les religieuses dominicaines, Ceaux-d'Allègre.

1er juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis du Court métrage et du Documentaire.** But: établir et recueillir des documents cinématographiques; grouper les réalisateurs; faciliter la diffusion des films nouveaux ou inconnus. Siège social: 53, rue de Monceau, Paris.

2 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Carabiniers airois.** But: propager le goût et l'exercice des armes à feu et offrir des tirs à ses sociétaires. Siège social: café du Commerce, 36, Grand-Place, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

2 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Amicale laïque de Saint-Mary.** But: diffuser la pensée laïque, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école publique de Saint-Mary (Charente).

3 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Foyer des adolescents (ouvriers et étudiants).** But: organiser les repos et les congés des adolescents, ouvriers et étudiants. Siège social: 12, boulevard Gallieni, Oran.

4 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-Bel-Abbès. **Caisse des écoles de Berthelot.** But: faciliter et encourager la fréquentation des écoles primaires publiques; constituer une bibliothèque de livres classiques pour être prêtés aux élèves indigents; distribuer à ces derniers des vêtements et des chaussures; accorder aux élèves appliqués des récompenses sous la forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne. Siège social: école de garçons de Berthelot (Oran).

5 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Avant-Garde de Villefagnan.** But: pratique de tous les sports en général et de la préparation militaire. Siège social: café du Centre, Villefagnan.

8 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association d'éducation populaire de Luzillé.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les institutions d'éducation populaire de toutes natures. Siège social: presbytère, Luzillé.

8 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Jeunesse communale de Colleret.** But: Remise en activité de la société; resserrement des liens d'amitié entre les adhérents; organisation des fêtes publiques au moyen d'une caisse alimentée par les cotisations de chaque membre. Siège social: mairie de Colleret (Nord).

8 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Groupe espérantiste de Riom.** But: étude et propagation de la langue internationale auxiliaire l'Espéranto, créée par le docteur Zamenhof. Siège social: chez M. Lepage, 11, rue Jeanne-d'Arc, à Riom (Puy-de-Dôme).

9 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association familiale ouvrière de Potigny.** But: venir en aide à la population ouvrière de Potigny. Siège social: café-restaurant d'Aubigny, rue de la Gare, Potigny.

9 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association locale des aides familiales rurales de Houdan et Mauloffe.** But: aide matérielle et morale à domicile aux familles rurales au moyen d'aides familiales rurales; prise en charge de ces aides familiales rurales. Siège social: mairie de Houdan (Seine-et-Oise).

9 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Association familiale du centre ménager rural de Dammarie-sur-Saulx.** But: défendre les droits des familles adhérentes; participer à la gestion morale et matérielle du centre de Dammarie-sur-Saulx. Siège social: chez Mme Jean Salin, à Dammarie-sur-Saulx.

9 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale du canton des enfants de Saugues.** But: donner à ses membres les moyens de se réunir, de faire connaissance, de nouer entre eux des liens d'amitié et de bonne camaraderie afin qu'ils puissent se prêter un mutuel appui. Siège social: Moka-Bar, 39, avenue de Royat, Chamalières.

10 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association familiale rurale de Pierrefort.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Pierrefort (Cantal).

11 juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Judo-Club de Sète.** But: étude et pratique du judo. Siège social: 3, rue du Général-de-Gaulle, Sète.

11 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Blois. **Union commerciale, artisanale et industrielle de la ville de Saint-Aignan.** But: défense des intérêts des commerçants, petits industriels et artisans. Siège social: hôtel de ville, Saint-Aignan.

12 juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Union sportive de Villers-Saint-Barthelemy.** But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie de Villers-Saint-Barthélemy.

13 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Amicale des sapeurs-pompiers de Mesland.** But: fournir des secours aux sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Mesland.

14 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Entente sportive du Périgord.** But: pratique du football. Siège social: café de Paris, cours Michel-Montaigne, Périgueux.

14 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des directeurs des établissements nationaux de bienfaisance.** But: défense des intérêts moraux, professionnels et matériels de ses membres. Siège social: 28, rue de Charenton, Paris.

14 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club des amateurs de billards hussein-deens.** But: disputer les compétitions officielles sous le contrôle de la fédération près des amateurs de billards et futurs champions amateurs. Siège social: bar Albert, 4, rue Parnet, Hussein-Dey.

14 juin 1954. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association sportive de Fenioux.** But: pratique méthodique et rationnelle de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Fenioux.

14 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Groupement de défense contre la grêle de la commune de la Croix-en-Touraine.** But: organiser la lutte contre la grêle sur le territoire de la commune. Siège social: salle des réunions, la Croix-en-Touraine.

15 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Clique La Pigne.** But: faire de la musique saine et populaire et divertir la population par ses concerts. Siège social: bar Valettois, la Valette-du-Var (Var).

15 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association de familles pour la préservation des jeunes du Puy.** But: soustraire les jeunes à l'influence de la rue aux heures où leurs parents travaillent. Siège social: mairie du Puy.

15 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Ecurie-Charente.** But: faire connaître le goût du sport mécanique. Siège social: 5, place Saint-Martial, Angoulême.

16 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club pétanque Saint-Victor-d'Arlac.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 122, rue Héron, Bordeaux.

16 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Union sportive de Neuilly-l'Hôpital.** But: pratiquer des exercices physiques et notamment le football association; préparer des hommes robustes et créer des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Neuilly-l'Hôpital (Somme).

16 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association générale des familles, des familles nombreuses aux jeunes foyers, du canton de Lignières.** But: grouper les familles afin de soutenir leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de Lignières (Cher).

16 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association générale des familles, des familles nombreuses aux jeunes foyers, du canton de Dun-sur-Auron.** But: grouper les familles afin de soutenir leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de Dun-sur-Auron (Cher).

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Amicale des Bretons du Bessin à Bayeux.** But: resserrer les liens d'amitié entre Bretons et organiser un service d'entr'aide; organiser ou participer à des fêtes et étudier les coutumes, les chants et la langue bretons. Siège social: 60, rue Saint-Martin, à Bayeux (Calvados).

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Société hippique rurale de Ploubezre.** But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval. Siège social: mairie de Ploubezre (Côtes-du-Nord).

17 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Les Boulomanes gastronomes.** But: pratique du sport bouliste. Siège social: Grand Bar de la Place, 15, place Marceau, Marseille.

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Société de la fine boule.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Bayot, 199, rue Lucien-Moreau, à Waziers (Nord).

18 juin 1954. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association Groupe amical de construction de Beauvallon.** But: construction de logements individuels. Siège social: chez M. Saulier (Francis), Beauvallon, Saint-Brieuc.

18 juin 1954. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des jardins ouvriers de Saint-Brieuc.** But: créer et organiser des jardins ouvriers en faveur de ses membres adhérents. Siège social: caserne des Ursulines, Saint-Brieuc.

18 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **France-Football-Club.** But: pratique de tous les sports et du football en particulier. Siège social: café de France, haute place Saint-Jean, Alès (Gard).

18 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Société de chasse de Baville.** But: location de terrains et bois pour la chasse; exercice de la chasse sur ces biens par les membres de l'association; répression du braconnage et généralement protection et défense du droit de chasse de ses adhérents. Siège social: Rendez-vous de chasse, ancien château de Saint-Maurice-Montcouronne (Seine-et-Oise).

18 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Le Rallye du plateau.** But: répression du braconnage, repeuplement du gibier. Siège social: mairie d'Epenoy.

19 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association corporative des Etablissements Createx.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 86, rue de Lille, Tourcoing.

19 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie-Madeleine de Valognes.** But: soutien de l'école et collaboration à l'action des maîtres. Siège social: rue Pelouze, à Valognes (Manche).

19 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité des fêtes de Neuville-sur-Saône.** But: concourir à organiser des fêtes locales, des manifestations en coopérant ou coordonnant avec d'autres associations. Siège social: mairie de Neuville-sur-Saône.

19 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Racing-Club rochebellois.** But: pratique de tous les sports et du football en particulier. Siège social: bar du Petit Cambrinus, Rochebelle, Alès (Gard).

19 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Cévennes sports.** But: pratique de tous les sports et du football en particulier. Siège social: le Chalet, 14, rue Taisson, Alès (Gard).

21 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale des plaisanciers de la Pérouse port.** But: développer le goût de la navigation, organiser des manifestations sportives. Siège social: La Pérouse, route du Port (commune de Cap-Matifou).

21 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupe de chasse de Fabregoules.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, repeuplement en gibier et protection des bois et récoltes. Siège social: Cercle des employés de tramways, 11 et 13, avenue de la Capelette, Marseille.

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association d'éducation et d'entr'aide populaire de la paroisse Sainte-Thérèse à Albertville.** But: éducation, entr'aide populaires sous toutes leurs formes: écoles, œuvres postscolaires, cinéma, sports. Siège social: au local de l'association, rue des Grandes-Charrières, Albertville (Savoie).

21 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association amicale des postes, télégraphes et téléphones d'Elbeuf.** But: sports et loisirs. Siège social: bureau de poste, rue Camille-Randoing, Elbeuf.

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-André de Chilleurs-aux-Bois.** But: grouper les chefs de familles ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-André, Chilleurs-aux-Bois (Loiret).

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Les Bâtisseurs navarrais.** But: faciliter à ses membres l'accès à la petite propriété, effectuer l'acquisition de terrains et aménagement en vue de l'édification d'habitations. Siège social: mairie de Navarrenx (Basses-Pyrénées).

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense des souscripteurs de l' « Alutrad ».** But: défense des intérêts des souscripteurs de l'Alutrad défaillante. Siège social: 84, rue de Grenelle, Paris.

22 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Œuvre des cantines scolaires de Valognes.** But: assurer chaque midi aux enfants des écoles primaires de Valognes un repas chaud et substantiel pour un prix aussi modique que possible. Siège social: mairie de Valognes (Manche).

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Campeurs universitaires du Calvados.** But: pratique et développement du camping et des activités de plein air et sportives qui s'y rapportent. Siège social: inspection académique, cité administrative, Caen.

22 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **L'Amicale laïque de Fromental.** But: éducatif, instructif, récréatif. Siège social: école de garçons de Fromental (Haute-Vienne).

22 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Mal-Assis-football-club.** But: pratique de tous les sports et du football en particulier. Siège social: bar du Mal-Assis, place de l'Abbaye, Alès (Gard).

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Le Théâtre les Bons Enfants.** But: procurer des loisirs sains à la jeunesse. Siège social: presbytère de Besson.

22 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Comité des fêtes de la commune de Montreuil-sur-Maine.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de Montreuil-sur-Maine (Maine-et-Loire).

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association sportive des Etablissements B. Cousin et des Etablissements Hemespe.** But: organisation et développement des sports de basket-ball, volley-ball, natation, gymnastique. Siège social: 34, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux.

22 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association sportive minière.** But: pratique de tous les sports et du football en particulier. Siège social: café Trouillas, les Rosiers, commune de Saint-Julien-de-Valgalgues (Gard).

23 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Groupement pour l'impôt sur l'énergie.** But: propager les idées relatives à l'impôt sur l'énergie et, en général, à la réforme fiscale, économique et sociale. Siège social: 41, rue Marceau, au siège de la fédération des artisans, à Tours.

23 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Foyer Saint-Martin.** But: organisation de camps de vacances, de cours, de conférences éducatives et de séances de sport éducatif. Siège social: rue d'Emmerin, à Noyelles-les-Seclin.

23 juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Groupement de défense des automobilistes.** But: soutien des automobilistes sur le plan communal, échanges d'informations sur les voitures. Siège social: chez M. Félix Eyraud, à Bornel.

23 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Société de chasse des chasseurs de Dullin.** But: pratique de la chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie de Dullin.

23 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association pyrénéenne de lutte contre les maladies des animaux.** But: organiser, sous forme collective, la prophylaxie médicale ou sanitaire des maladies du cheptel. Siège social: cité administrative Reffye, Tarbes.

23 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Piper-Sports.** But: pratique des exercices physiques. Siège social: 35, boulevard Henry-Vasnier, Reims (Marne).

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. **Sporting-Club des quatre saisons.** But: pratique du football, du volley-ball et du basket. Siège social: bar des Quatre Saisons, 53, rue Notre-Dame, Nîmes.

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Hot-Club d'Arcachon.** But: faire connaître la véritable musique de jazz. Siège social: villa Les Bleuets, rue Laborderie, les Abatilles-Arcachon.

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Les amateurs de volailles naines.** But: développement de l'élevage des volailles naines. Siège social: café de la Place, rue Victor-Hugo, Rive-de-Gier.

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Conseil de parents d'élèves, anciens élèves et amis des écoles des Deux-Moulins.** But: grouper tous les parents et sympathisants autour de l'école publique pour en améliorer la vie matérielle et en développer le rayonnement moral. Siège social: école des Deux-Moulins, Saint-Eugène.

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association pour la défense des intérêts des actionnaires et des anciens salariés de l'Eclair.** But: défense des intérêts des actionnaires de l'Eclair. Siège social: chez M. Crassous, 30, rue André-Michel, Montpellier.

24 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. **Harpon-Club sous-marin philippevillois.** But: pratiquer et développer la chasse sous-marine et l'exploration des fonds marins. Siège social: 6, rue de l'Armée-d'Orient, Philippeville (Constantine).

24 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Les Amis des sans logis de Thonon.** But: procurer un abri provisoire aux familles nécessiteuses en quête d'un logement. Siège social: boulevard des Aricoques, Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

25 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association locale de Cagny pour l'accession à la petite propriété.** But: aide à l'accession à la propriété de logements par tous moyens, conseils, renseignements et concours. Siège social: mairie de Cagny.

25 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle Sainte-Marie.** But: éducation. Siège social: 116, rue de Coulmiers, Orléans.

25 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Football-Club d'Olivet.** But: pratique des exercices physiques et du football. Siège social: 10, avenue du Loiret, Olivet.

25 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association France-Grande-Bretagne,** section d'Orléans. But: organiser des conférences sur la Grande-Bretagne; aider les associations locales existantes dans leurs activités; étude de l'anglais; voyages outre-Manche; échanges d'enfants. Siège social: lycée Pothier, 24, rue Jeanne-d'Arc, Orléans.

25 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Boule sarriannaise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café de la Gare, Sarrians (Vaucluse).

MODIFICATIONS

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Mouvement « Résistance »,** Amicale des militants de la clandestinité, modifie ses statuts et transfère son siège social du 1, rue de la Pépinière, au 29, rue Léopold-Bellan (82, rue Montmartre), Paris.

23 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Union départementale des œuvres privées sanitaires et sociales.** Transfert du siège social du Cercle Saint-Louis, 9 *bis*, petite-rue Montlosier, Clermont-Ferrand, chez M. le docteur Dumond, 7, rue Thomas, Clermont-Ferrand.

25 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération des étudiants d'Afrique noire en France.** Transfert du siège social du 184, boulevard Saint-Germain, au 28, rue Serpente, Paris.

25 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des anciens prisonniers de guerre, Groupement du Centre.** Transfert du siège social du café National, place Gaillard, Clermont-Ferrand, chez M. Cauffet, 12, rue Pascal, Clermont-Ferrand.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

13 avril 1954. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 15 juin 1954.) **Fédération des associations d'anciens combattants, résistants et mutilés de guerre polonais en France.** But: union des sociétés des anciens combattants polonais en France et entretien des relations amicales entre ses membres. Siège social: 20, rue Legendre, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.